



COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

42 Rue des Prés gris - 45250 BRIARE
Tél. 02.38.37.03.84 - contact@cc-berryloirepuisaye.fr

SOMMAIRE

PRESENTATION

- **Fonctionnement de la Communauté de communes** p° 4
- **Le Conseil communautaire** p° 5
- **La structure administrative** p° 7

ADMINISTRATION GENERALE

- **Evolution statutaire** p° 8
- **Ressources humaines** p°10
- **Communication** p°12

CRISE SANITAIRE

p°15

FINANCES

p°18

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- **Urbanisme** p°25

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Aides aux entreprises** p°27
- **Zones d'activités** p°28
- **Tourisme** p°29

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

p°37

ORDURES MENAGERES

p°38

ENVIRONNEMENT

p°39

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- **Opération programmée d'amélioration de l'habitat** p°42
- **Opération « Cœur de village »** p°45

VOIRIE

p°46

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Centre aquatique l'Île Verte** p°47
- **Autres équipements** p°49

ACTION SOCIALE

- **Compétence petite enfance** p°50
- **Résidence Autonomie Les Myosotis** p°53
- **Espace de Services Publics Itinérant (ESPi)** p°54
- **Autres services** p°55

ASSAINISSEMENT

- **Assainissement collectif** p°57
- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)** p°60

DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

- **Transports** p°62

CULTURE

p°64

PARTICIPATION AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS RURAUX

P°65

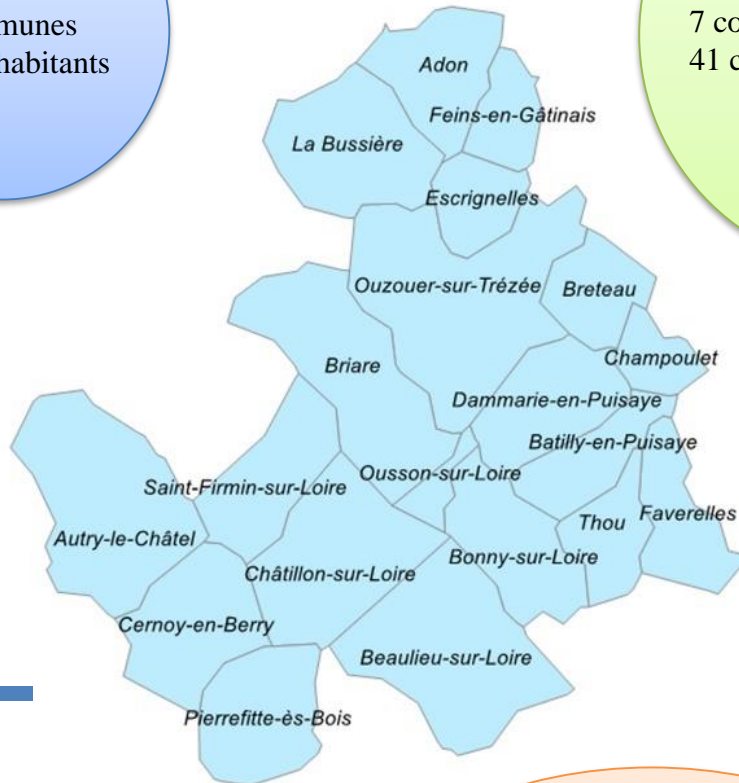
MOBILITES

p°65

PRESENTATION

Notre territoire :
20 communes
18 060 habitants

La communauté de communes, c'est aussi :
7 commissions
41 conseillers communautaires



UNE JEUNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de deux communautés de communes, celles des anciens cantons de **Briare** et de **Châtillon-sur-Loire**.

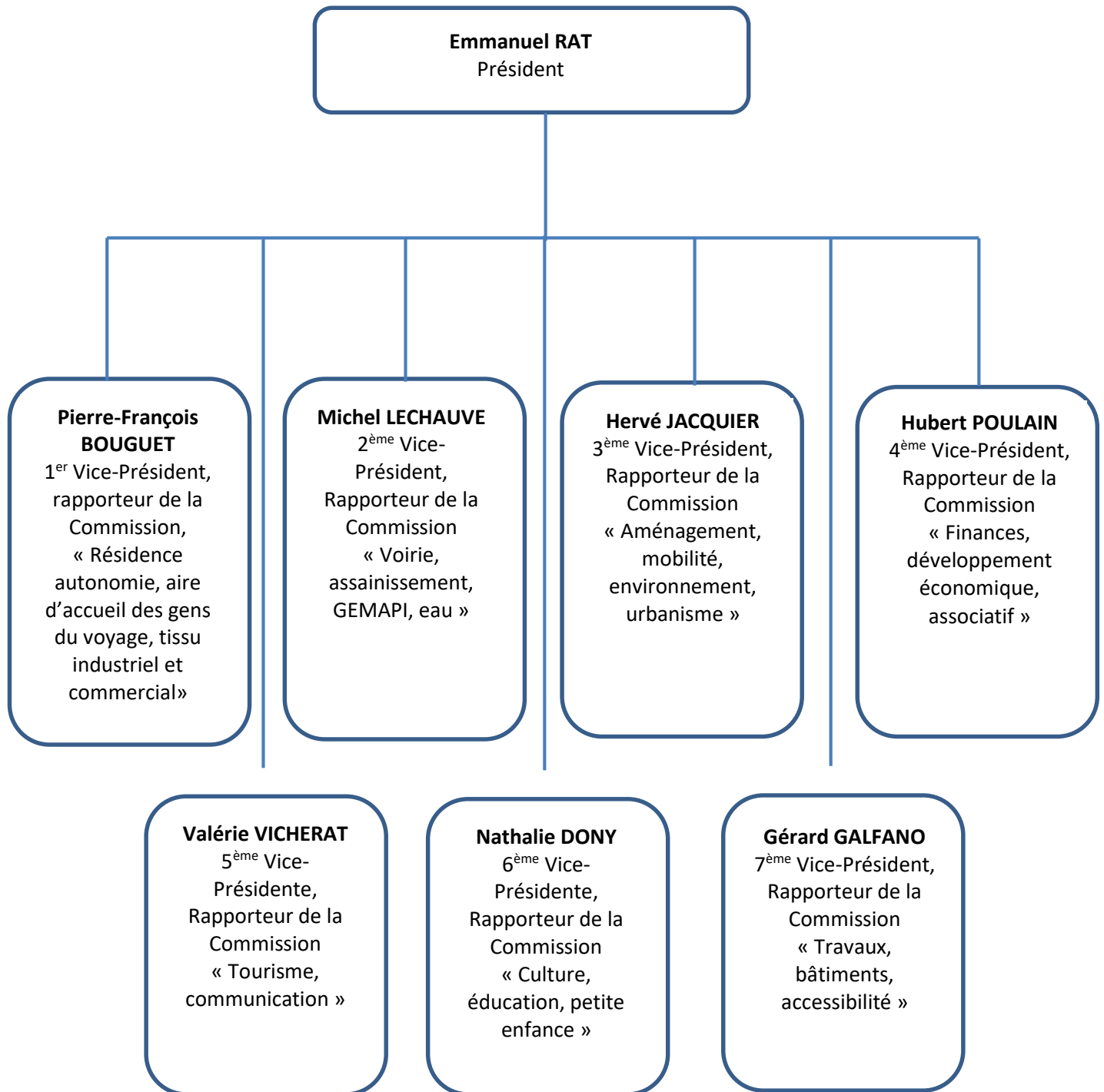
Elle s'est également substituée au Syndicat d'aménagement rural du Berry et de la Puisaye du Loiret » (**SARBPL**) dans toutes ses compétences : opération programmée d'amélioration de l'habitat et gestion du relais d'assistants maternels.

Des compétences d'intérêt communautaire :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des Gens du voyage
- Ordures ménagères
- Environnement
- Logement et cadre de vie
- Voirie
- Equipements sportifs
- Action sociale
- Assainissement collectif et non collectif
- Culture
- Participation au maintien des services publics en milieu rural
- Transports
- Fourrière animale
- Aménagement numérique du territoire
- Prise en charge des contributions SDIS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE D

Emanuel RAT a été élu Président le 16 juillet 2020, succédant à Alain BERTRAND.



ELECTION DU 16 JUILLET 2020

Le renouvellement des élus du conseil communautaire devait se dérouler après les élections municipales initialement prévues en mars 2020. Du fait de la crise sanitaire, le deuxième tour n'a pu se tenir et les conseils municipaux n'ont pu être installés.

Ce n'est que fin juin que les conseils municipaux de toutes les communes de notre territoire ont pu être installés. Il a donc été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents le 16 juillet 2020.

Entre mars et juillet 2020, une période transitoire a vu le maintien des élus en place avant le premier tour des élections municipales.

La Communauté de communes est administrée par un conseil composé de 56 élus communautaires. La composition du conseil est la suivante à compter du 16 juillet 2020 :

COMMUNES	DELEGUES
ADON	PARMISARI Christine (Titulaire)
	PALLUAU Claudine (Suppléant)
AUTRY-LE-CHATEL	NOËL Jeremy (Titulaire)
	BELLETT Gilles (Suppléant)
BATLLY-EN-PUISAYE	POULAIN Hubert (Titulaire)
	BERTRAND Eric (Suppléant)
BEAULIEU-SUR-LOIRE	DESCHAMPS Céline (Titulaire)
	HECQUET Jacky (Titulaire)
	JACQUIER Hervé (Titulaire)
BONNY-SUR-LOIRE	CHAILLOU Michel (Titulaire)
	LECHAUVE Michel (Titulaire)
	POULAIN Véronique (Titulaire)
	SERRANO Christiane (Titulaire)
BRETEAU	THIEBAUT René (Titulaire)
	CLOISEAU Frédéric (Suppléant)
BRIARE	BOUGUET Pierre-François (Titulaire)
	BOURDIAU Linette (Titulaire)
	CHARMETANT Alain (Titulaire)
	GARDINIER Frédéric (Titulaire)
	GHALI Ted-Fernand (Titulaire)
	GIRAULT Dominique (Titulaire)
	LAURENT Jacqueline (Titulaire)
	LHOSTE Laurent (Titulaire)
	NIANG Kine (Titulaire)
	SIGNORET Edwige (Titulaire)
	VICHERAT Valérie (Titulaire)
CERNOY-EN-BERRY	MARQUET Micheline (Titulaire)
	BRAGUE Alexandre (Suppléante)
CHAMPOULET	MUSLIN Pascal (Titulaire)
	MERCADIER René (Suppléant)
CHATILLON-SUR-LOIRE	BOURGOIN Catherine (Titulaire)
	FORTIN Annie (Titulaire)
	GALFANO Gérard (Titulaire)
	LETONNELIER Catherine (Titulaire)
	RAGU Serge (Titulaire)
DAMMARIE-EN-PUISAYE	RAT Emmanuel (Titulaire)
	DONY Nathalie (Titulaire)
ESCRIGNELLES	DESPLANCHES William (Suppléant)
	HOUDMON Didier (Titulaire)
FAVERELLES	FEUILLETTE Aurélia (Suppléant)
	EUGENE Jacques (Titulaire)
FEINS-EN-GATINAIS	LETEUR Manuel (Suppléant)
	BODIER Pierre (Titulaire)
LA BUSSIERE	DOUBRE Jean-Luc (Suppléant)
	GEOFFRENET Dominique (Titulaire)
OUSSON-SUR-LOIRE	DESBOIS Patrick (Suppléant)
	CROISSANT Didier (Titulaire)
OUZOUER-SUR-TREZEE	CHOLLET Alain-Gérard (Suppléant)
	CAILLAUT Valérie (Titulaire)
PIERREFITTE-ES-BOIS	GERVAIS Denis (Titulaire)
	COURTIN Ludovic (Titulaire)
SAINTT FIRMIN-SUR-LOIRE	RUZZA Audrey (Suppléante)
	BLOUET Sylvie (Titulaire)
THOU	MENEAU Sylvie (Suppléant)
	LECHAUVE Blandine (Titulaire)
	BORNE Michel (Suppléant)

Au cours de l'année 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois :

Le 11 février	Le 29 juillet	Le 8 décembre
Le 12 mars	Le 24 septembre	
Le 16 juillet	Le 20 octobre	

La crise sanitaire a contraint les élus à réduire le nombre de réunions entre mars et juillet 2020.

Les commissions

Commission, « Résidence autonomie, aire d'accueil, tissu industriel et commercial »
 Commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau »
 Commission « Aménagement, mobilité, environnement, urbanisme »
 Commission « Finances, développement économique, associatif »
 Commission « Tourisme, communication »
 Commission, « Culture, éducation, petite enfance »
 Commission, « Travaux, bâtiments, accessibilité »
 Commission d'Appels d'Offres
 Comité de gestion piscine : pour suivre le contrat de concession de service public avec la société RECREA

A l'intérieur de ces commissions, des groupes de travail ont été créés :

- Commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau » :
 - o Groupe de travail assainissement/eau
 - o Groupe de travail GEMAPI
 - o Groupe de travail voirie
- Commission « Culture, éducation, petite enfance » :
 - o Groupe de travail culture
 - o Groupe de travail éducation/petite enfance
- Commission « Tourisme, communication » :
 - o Groupe de travail tourisme
 - o Groupe de travail communication

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La CLECT, composée d'un représentant par commune, a pour mission de proposer une méthode et de calculer le coût des charges transférées à la communauté de communes dans le cadre d'une prise de compétence (ou le cas échéant d'une compétence restituée aux communes). Il n'y a pas eu de nouveaux transferts de charges en 2020. Par conséquent, la CLECT ne s'est pas réunie.

Le Projet de territoire

Le bureau communautaire a décidé de lancer l'élaboration du projet de territoire. Ce document stratégique est destiné à guider l'action intercommunale jusqu'au terme du mandat (2026) mais aussi de voir au-delà. Il se fondera sur un diagnostic partagé puis les élus définiront ensemble les orientations stratégiques et le programme d'actions.

Le Pacte de gouvernance

Par délibération du 29 juillet 2020, les élus communautaires ont décidé de mettre en place un pacte de gouvernance afin de clarifier « qui fait quoi » entre les différentes instances (conseil communautaire, bureau, commissions, groupes de travail, etc.) et d'impliquer plus fortement les communes dans le processus décisionnel de l'intercommunalité. Ce document doit être approuvé dans les 9 mois.

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
Gwénaëlle DUFOUR

ADJOINT DGS
Christophe PIZZUTO
 Directeur des services techniques

Petite Enfance	Résidence Autonomie	Siège	OT Terres de Loire et Canaux	Services Techniques
Coordinatrice Élodie MATHIEU	Directrice Delphine THOMAS	DGS Gwénaëlle DUFOUR	Directeur Benjamin GACHET	DST Christophe PIZZUTO
Guichet unique				
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	Accueil, visites	Accueil, communication	Accueil	Urbanisme
Multiaccueil Châtillon/Loire	Comptabilité et facturation	Relations avec les communes	Communication	Voirie
Multiaccueil Briare	Animations	Achats	Structuration	Assainissement
	Restauration	Ressources humaines	Numérique	Milieux aquatiques
Relais Petite Enfance (ex RAM)	Entretien des bâtiments	Comptabilité	Qualification	Chantiers
Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)			Animations	Zones d'activités
Parentalité		Esp. Serv. Publics		Bâtiments et véhicules

EVOLUTION STATUTAIRE

1- Au titre du groupe de compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale ; plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2- Au titre du groupe de compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie :
 - o Elaboration et mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 - o Aménagement des espaces publics des opérations « Cœur de village »
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - o A Autry-le-Châtel : salle de sport
 - o A Briare : centre aquatique
 - o A Châtillon-sur-Loire : gymnase intercommunal
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - o Petite enfance :
 - Mise en œuvre de politiques contractuelles en faveur de la petite enfance (0 à 5 ans révolus)
 - Création et gestion du RAM (Relais Assistants Maternels)
 - Création et gestion de structures communautaires d'accueil permanent et occasionnel (multi accueil)
 - o Enfance – jeunesse
 - Soutien aux collégiens du territoire en matière éducative, culturelle et sportive
 - o Seniors
 - Construction, entretien et gestion de la Résidence autonomie Les Myosotis
 - o Soutien aux publics fragilisés
 - Adhésion à la mission locale pour l'accompagnement des 16-25 ans et soutien aux actions favorisant la formation et l'emploi des 16-25 ans
 - Mise à disposition de locaux auprès des associations ayant pour objet la collecte et distribution de denrées alimentaires aux personnes fragilisées
 - Construction, entretien et gestion du centre médico-social à Châtillon-sur-Loire

- Actions en faveur de la santé
 - Entretien de la maison de santé pluridisciplinaire à Châtillon-sur-Loire et de futurs pôles de santé communautaires destinés à accueillir les professionnels de la santé
 - Contribution aux actions partenariales visant au maintien et à l'amélioration de l'offre de services de soins et de santé du territoire
- Assainissement collectif des eaux usées
- Assainissement non collectif (SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif)

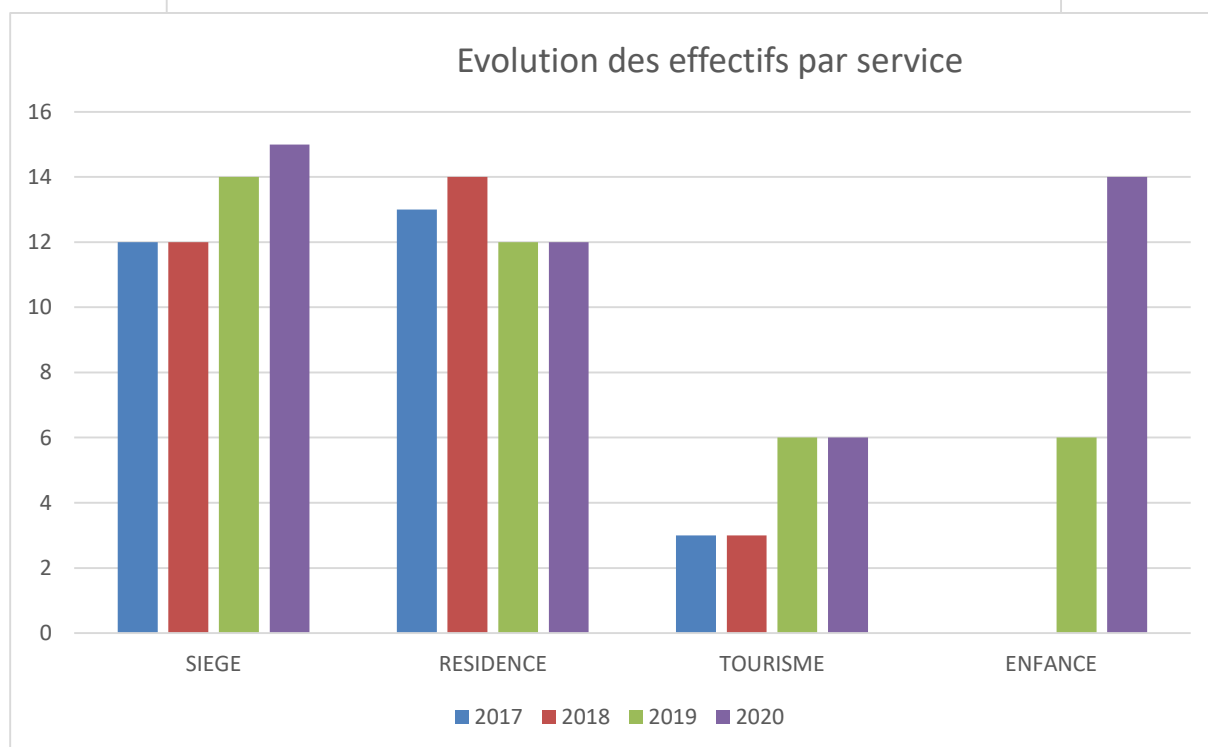
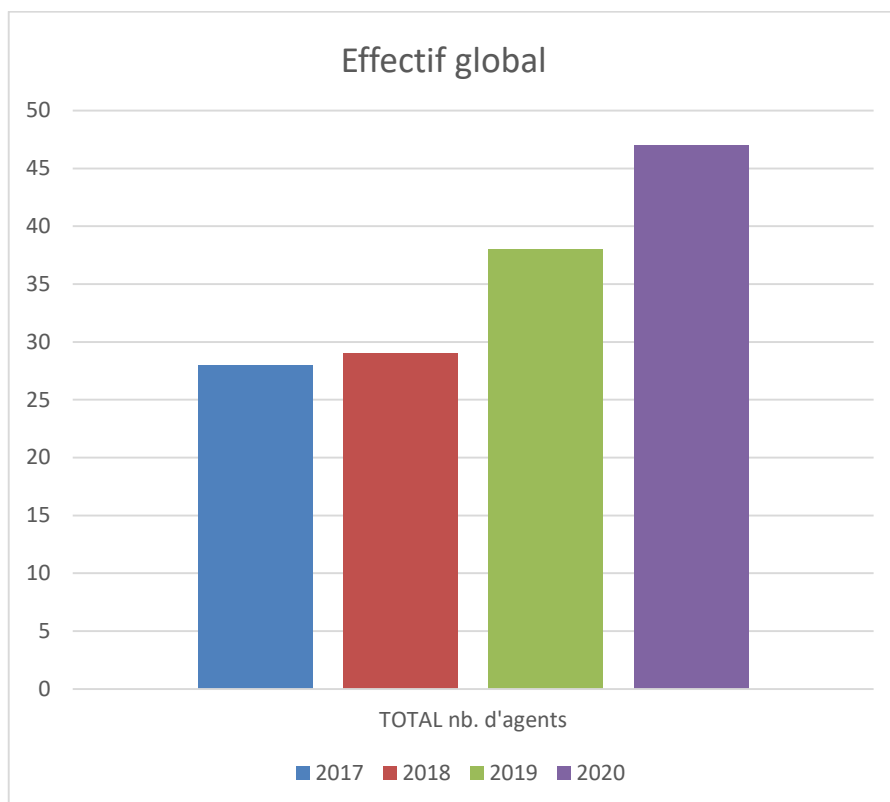
3- Au titre des compétences supplémentaires :

- Politique d'animation culturelle et patrimoniale du territoire communautaire
 - Elaboration et portage du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire)
 - Organisation ou soutien aux évènements ou manifestations culturelles de portée supra-communale
 - Soutien aux évènements traditionnels de portée supra-communale (fête de la St Hubert, volet agricole des comices, Bien-Aller Briarois...)
- Transports
 - Organisation d'un service de transport intercommunal à destination des marchés hebdomadaires des anciens chefs-lieux de canton à destination des publics à faible mobilité ou en perte de mobilité
 - Transport des élèves des écoles primaires du territoire dans le cadre des séances de natation scolaire
 - Transport des accueils de loisirs organisés par les communes du territoire vers le centre aquatique des Prés Gris à Briare durant les petites et les grandes vacances
 - Organisation d'un service de transport à destination du centre aquatique des Prés Gris à Briare durant les grandes vacances scolaires pour les adolescents selon un règlement défini par le conseil communautaire
 - Transport des élèves des écoles primaires du territoire pour des déplacements sur le temps scolaire ayant pour but des échanges et rencontres sportives entre écoles du territoire, ainsi que des visites culturelles ou artistiques, à l'intérieur du territoire communautaire
 - Transports scolaires ou périscolaires en qualité d'autorité organisatrice secondaire sur convention de délégation avec la Région.
- Fourrière animale : adhésion au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret
- Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L.1425-1 du CGCT : adhésion à Loiret Numérique et au GIP RECIA
- Prise en charge des contributions communales au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

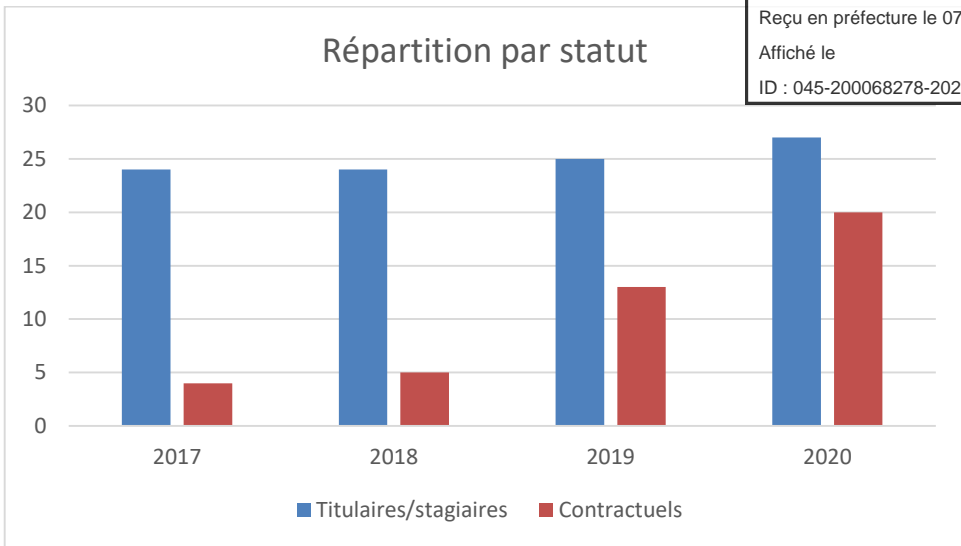
Des effectifs en hausse, une intercommunalité qui se structure

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée au 1^{er} janvier 2017 par la fusion des anciennes communautés de communes (Briare et Châtillon-sur-Loire).

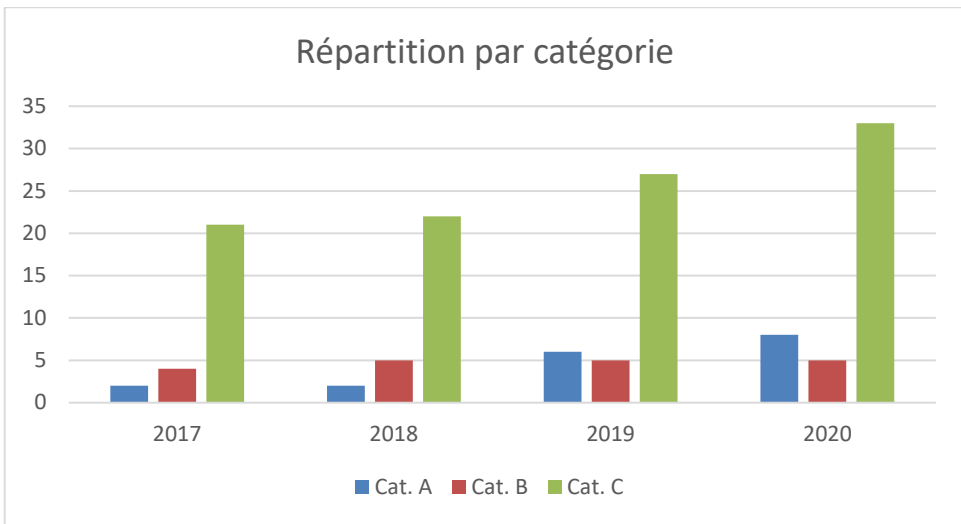
→ Un établissement encore jeune et qui a pris de nombreuses compétences en 2018 et 2019.



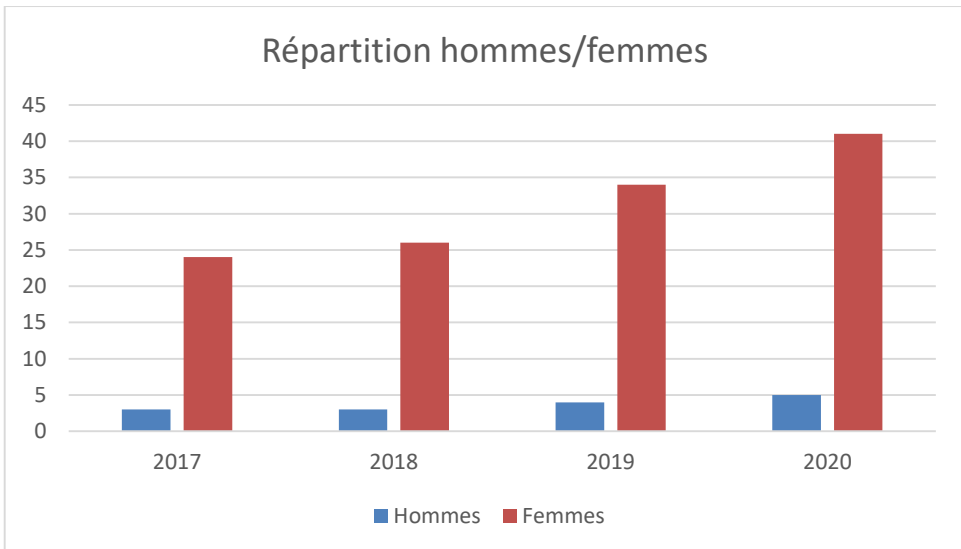
A noter que les budgets annexes Office de tourisme et Petite enfance ont été créés en cours d'année.



La montée du nombre de contractuels s’explique principalement par les recrutements du service Petite enfance



L’augmentation de la part des catégories A est liée au secteur petite enfance (reclassement des Educateurs de Jeunes enfants en catégorie A en 2019).



TP : temps complet ou « temps plein »
 TNC : temps non complet
 ETP : équivalent temps plein

MOUVEMENTS

- Suite à la prise de compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2018, un agent a été mis à disposition par la commune de Bonny-sur-Loire à raison de 3 jours par semaine puis, à compter du 1^{er} août 2019, à temps complet. Cet agent a intégré la Communauté de communes par voie de mutation le 1^{er} novembre 2020.
- Recrutement d'une personne pour gérer l'Espace de Services Publics Itinérant (cette personne était en disponibilité et a réintégré la communauté de communes en novembre 2019)
- Service Petite Enfance
 - o Recrutement d'une personne au grade d'infirmière en soins généraux suite au départ d'une animatrice au Relais d'Assistants Maternels à compter du 1^{er} janvier 2020
 - o Recrutement de 3 personnes suite au non renouvellement de 3 contrats
 - o 1 recrutement pour un remplacement congé maternité
 - o 1 recrutement suite à l'augmentation de la capacité d'accueil au multi-accueil de Châtillon s/Loire
- Office de tourisme : recrutement d'un chargé de communication et d'un animateur de territoire. 2 stagiaires ont été accueillis pendant la période estivale et un emploi saisonnier recruté.
- En septembre 2020, recrutement d'un apprenti sur une période d'un an pour préparer une licence « Responsable ressources humaines »

FORMATIONS

- Journée pédagogique le 18 novembre 2020 pour le personnel du service Petite Enfance pour le personnel petite enfance de la CCBLP
- Formation initiale SST à destination des personnels communaux et intercommunaux, les 10 et 11 mars 2020 au siège de la communauté de communes.

COMMUNICATION

SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIRET POUR LA MISE EN SERVICE DE L'ESPACE DE SERVICES PUBLICS ITINERANT

Le 9 mars, une convention entre le Département du Loiret et la communauté de communes a été signée. Elle vise à mettre en place un espace de services publics itinérant pour aider les usagers du territoire dans leurs démarches administratives.



Un livret d'accueil a été édité pour présenter l'Espace de Services Publics Itinérant. Il a été diffusé auprès des 20 communes du territoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE

Loiret

ESPACE SERVICES PUBLICS ITINERANT

LES PARTENAIRES EN VISIOPHONIE

UN GUICHET D'ACCUEIL POLYVALENT POUR SIMPLIFIER VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES (numérique)

La communauté de communes, avec le Loiret agissent en faveur du maintien des services publics dans votre commune :

LES SERVICES ADMINISTRATIFS
Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : carte grise, permis de conduire, immatriculation
DGFiP : Impôt, Déclaration de revenus en ligne...
Sécurité sociale : compte Amelior...
Préfecture, Pôle emploi...

SUR RENDEZ-VOUS
Votre interlocutrice privilégiée
Valérie JOLY
02 38 05 18 03
06 30 00 02 50

De plus, le Département a également distribué des prospectus en septembre dans toutes les boîtes à lettres des administrés de notre territoire.

Enfin, plusieurs articles sont parus dans la presse locale.

BRIARE ■ L'Espace services publics itinérants s'organise face à la crise

La proximité avec les habitants

Un Espace services publics itinérants (ESPI) a été mis en place depuis le 1^{er} janvier par la communauté de communes Berry Loire Puisaye, en partenariat avec le Département du Loiret.

L'Espace services publics itinérants (ESPI) permet aux habitants du territoire de bénéficier d'une aide de proximité, pour faciliter les contacts numériques avec les administrations, et d'un accompagnement personnalisé en toute confidentialité.

« Dans un premier temps, je me suis rendue dans toutes les communes du territoire afin de présenter le dispositif et d'échanger avec les municipalités autour du prêt d'une salle avec support informatique, explique Valérie Joly, qui assume ce travail. La première phase de ce projet consistait à trouver un lieu d'accueil neutre, avec la présence d'un agent pour guider le public dans les démarches. »

Des rendez-vous individuels
Il faut savoir que l'ESPI travaille avec de nombreux partenaires : CAF;



SERVICE. Installée au mois de juillet, la borne permet de contacter les partenaires in visio.

service des impôts, sécurité sociale, préfecture, pôle emploi...

Un calendrier de permanences dans les communes avait été mis en place « mais avec le confinement, et le nouveau confinement, nous sommes maintenant sur une approche autour de rendez-vous individuel, toujours dans un lieu neutre, que ce soit à la comi'com ou,

prochainement, à Châtillon-sur-Loire ».

Ce type de procédure permet à Valérie Joly de préparer les rendez-vous en amont, en identifiant au mieux les besoins. Elle note, aussi, que beaucoup de demandes sont en lien avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), pour les cartes grises ou les changements de domiciliation. De plus, elle dispose, depuis juillet, d'une borne prêtée par le

Département.

« La borne permet d'avoir certains de nos partenaires in visio. Les professionnels peuvent ainsi orienter les usagers ou répondre à leurs questions plus facilement », conclut Valérie Joly, qui souhaite que ce service devienne un réflexe pour les habitants. ■

Protique. Renseignements, ou 02.38.05.18.03 ou 06.30.00.02.50.

La République du Centre 04/12/2020

CHÂTILLON-SUR-LOIRE ■ Le conseil municipal, présidé par Emmanuel Rat s'est déroulé, mercredi soir

Un nouvel « Espace services publics itinérant » en ville

Mercredi soir, les élus de Châtillon-sur-Loire se sont retrouvés pour une séance comportant une vingtaine de points à l'ordre du jour, portant notamment sur l'installation des commissions.

Commissions. Elles seront au nombre de quinze et sous la responsabilité des adjoints : finances-commerce-artisanat ; travaux ; patrimoine ; environnement ; social-solidarité-logements-associations d'anciens ; sécurité-prévention-éclairage public-signalisation ; culture-as-



DUO. Gérard Galfano, premier adjoint, et Emmanuel Rat, maire, semblent avoir retrouvé une bonne santé après leur hospitalisation liée au Covid-19.

sociations culturelles ; manifestations-festivités ; agriculture ; travaux voiries ; fleurissement ; sport-associations sportives ; scolaire-périscolaire-jeunesse ; communication ; tourisme.

Dissolution. L'association Pomme d'Api a été dissoute le 1^{er} octobre dernier, suite à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. La municipalité se voit attribuer la somme de 35.512 euros.

Locaux. Les élus ont accepté de mettre à disposition de la com-

munauté de communes Berry Loire Puisaye, dans le cadre de l'accueil, de l'information et de la promotion du tourisme, un local implanté rue Martial-Viudet, à l'ancienne Poste.

Il en est de même, cette fois à la mairie, à raison d'une fois par mois, pour le nouveau service « Espace services publics itinérant », visant à proposer une offre publique dans les communes rurales : logement, recherche d'emploi, prestations familiales, assurance-maladie, retraites, handicap, transport. ■

La République du Centre 06/07/2020

EDITION D'UN GUIDE DE LA PETITE ENFANCE

Ce guide a pour objectif de présenter le service petite enfance, les structures présentes sur le territoire, les démarches à effectuer par les parents, les partenaires de la communauté de communes et les actions liées à la parentalité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

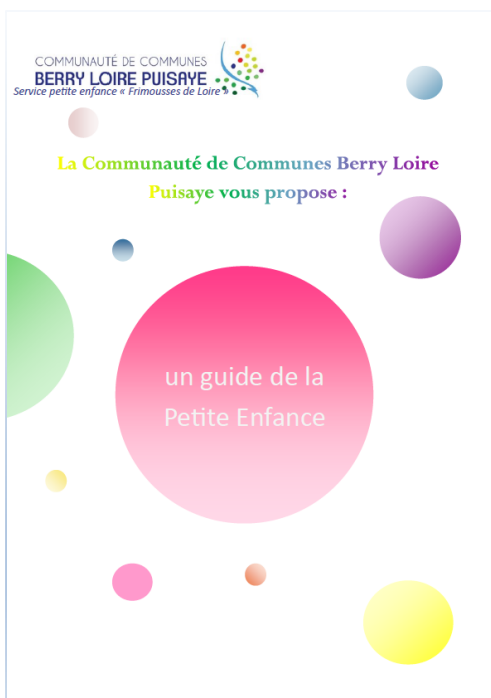
Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 045-200068278-20210701-2021083D-DE

Berger
Levrault

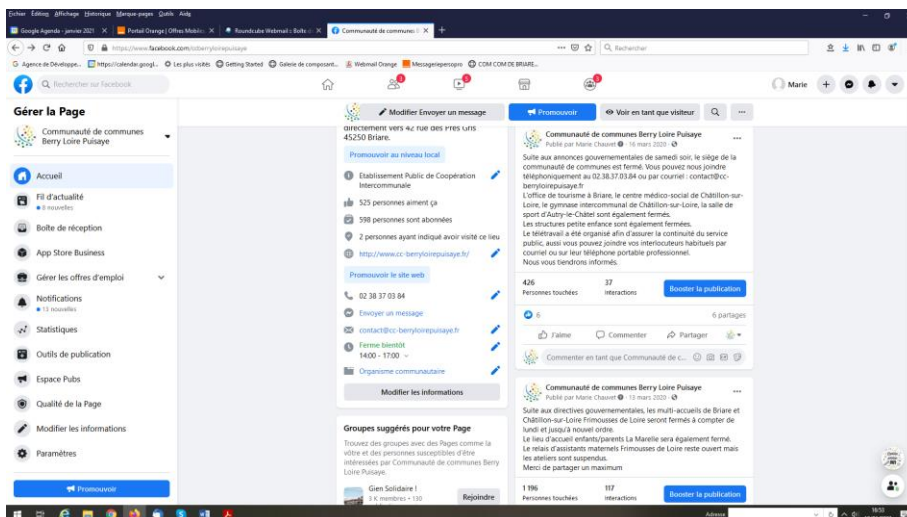
Ce livret a été distribué aux communes du territoire et mis à disposition dans les centres-médico-sociaux à Briare et Châtillon-sur-Loire.



COMMUNICATION LIEE A LA CRISE SANITAIRE

Des informations diverses ont été relayées via facebook, le site internet et la presse locale :

- fermeture des bâtiments intercommunaux
- ouverture des multi-accueils
- protocole sanitaire au sein de la résidence autonomie Les Myosotis
- dispositifs d'aides à destination des entreprises, artisans et commerçants du territoire
- informations pratiques : marchés hebdomadaires, ouverture des déchetteries...
- service de livraison ou ventes à emporter par les commerçants locaux
- ...



La Communauté de communes, comme toutes les collectivités territoriales, a dû faire face à la crise sanitaire. Cette dernière a impacté de nombreux domaines tant au niveau interne qu'externe.

Une cellule de crise (Président/Vice-présidents/direction et chefs de services) a été mise en place. Chaque lundi, le Président assistait à l'audioconférence du Préfet, transmettait aux Maires les informations et relayait leurs questions.

Un **télétravail** quasiment à 100% a été organisé du jour au lendemain pour tous les services permettant (service administratifs). Cela a permis de tester en temps réel de nombreux outils de travail à distance et de faire évoluer la sécurité informatique.

Une veille juridique quotidienne a été réalisée pour suivre l'évolution des prescriptions du gouvernement dans tous les domaines.

Les services à la population ont été maintenus :

Résidence autonomie les Myosotis

Un protocole sanitaire strict a été mis en place.

Des repas ont été servis directement dans les appartements et des passages réguliers plusieurs fois par jour étaient organisés afin de rompre l'isolement des résidents et de vérifier qu'ils allaient bien. Afin d'assurer ce suivi, le personnel du service petite enfance est venu renforcer l'équipe de la résidence.

Un suivi permanent des informations relayées par l'ARS, le Département a été assuré.

Petite enfance

MULTI-ACCUEILS

Un regroupement a été organisé à Briare afin d'assurer un service minimum pour les enfants des personnels prioritaires. Un protocole sanitaire a été rédigé et signé par les parents et les professionnels afin de respecter les consignes en matière

RELAIS PETITE ENFANCE (ex-RAM)

Le service a continué de fonctionner en distanciel. Les ateliers itinérants ont dû s'interrompre.

ACTIONS PARENTALITE

Ces actions ont été totalement arrêtées pendant le premier confinement.

Aides aux acteurs économiques

La crise sanitaire a également touché de plein fouet nos acteurs économiques. C'est pourquoi, plusieurs actions ont été votées par les élus de la communauté de communes :

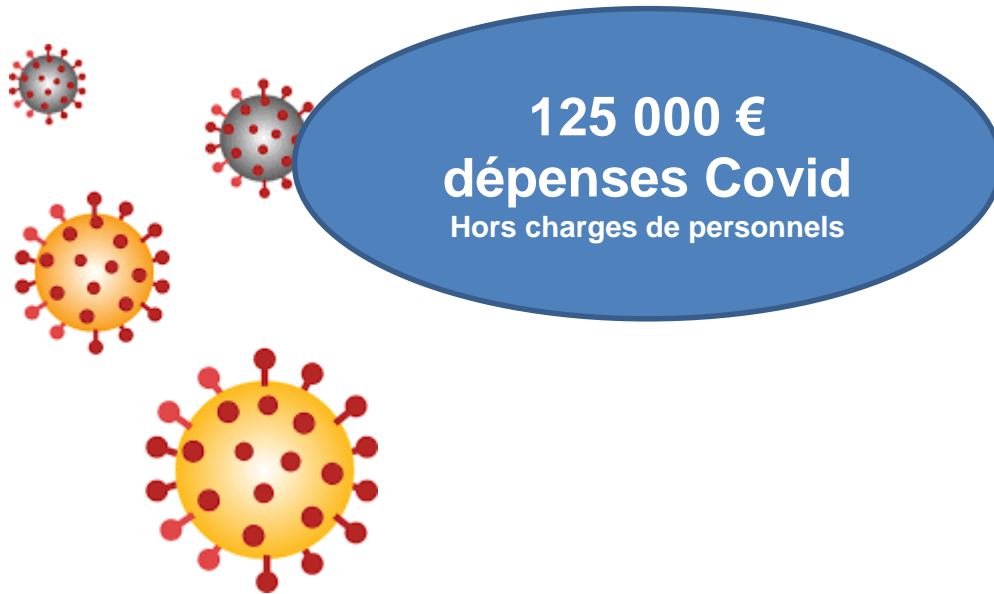
- participation au Fonds de solidarité nationale à hauteur de **10 000 €**
- participation au Fonds de solidarité « Renaissance » porté par la Région Centre-Val de Loire à hauteur de **20 000 €**
- aides directes à 36 petites entreprises de notre territoire à hauteur de **29 000 €** : coiffeurs, restaurateurs, garagistes, artisans, entrepreneurs... Le Département du Loiret a également abondé ces aides à hauteur de **23 500 €**.

Les élus de la communauté de communes ont également voté, le 29 juillet 2020, un dégrèvement à hauteur des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2020. Ce dégrèvement a été voté dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative prévoyant des mesures en faveur du soutien à l'activité économique, dont la

possibilité de voter un dégrèvement exceptionnel de la CFE au titre de 2020 « au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire ».

La Direction Régionale des Finances Publiques a informé la communauté de communes en novembre 2020 du montant total de ces dégrèvements qui s'élève à 24 540 €.

Le rapport d'orientations budgétaires détaille les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire.



Gestion du personnel

La crise sanitaire a également demandé un travail conséquent en matière de personnel : absences pour garde d'enfants, mise en télétravail, demande de prise de congés, prise en compte des agents vulnérables, plan de continuité de l'activité, veille juridique, etc. Les agents ayant été particulièrement investis sur le terrain ont bénéficié du versement de la « prime Covid » pour un montant moyen de 502,75 € (une enveloppe totale de 16 088 €).

Bâtiments intercommunaux

Des arrêtés de fermeture puis réouverture ont été rédigés, signés et transmis aux personnels et aux utilisateurs, accompagnés de protocoles sanitaires stricts à appliquer lors de la réouverture. Cela a également nécessité une veille juridique pour suivre, au jour le jour, les prescriptions du gouvernement.

Commande de matériels

L'Association des Maires du Loiret a organisé une commande groupée de gel hydro alcoolique et de masques chirurgicaux. La communauté de communes a fait le relais auprès des communes du territoire.

La communauté de communes a également recherché des fournisseurs locaux. Des commandes ont été passées chez ADELPI (gel hydro alcoolique à Beaulieu-sur-Loire et masques chez PROJETEK à Coullons).

D'autres matériels ont été commandés : distributeurs de gel, signalétique, visières, masques, gants, lingettes, produits bactéricides pour nettoyage des surfaces, tests Covid... Le coût de ces commandes a atteint un montant global d'environ 27 000 €.

Pour aider les professionnels du tourisme, la communauté de communes a distribué gratuitement des masques et du gel hydro alcoolique.



Les finances de la communauté de communes montrent une **bonne santé financière** avec notamment un **faible niveau d'endettement**.

Toutefois, plusieurs facteurs doivent inciter à la plus **grande vigilance** :

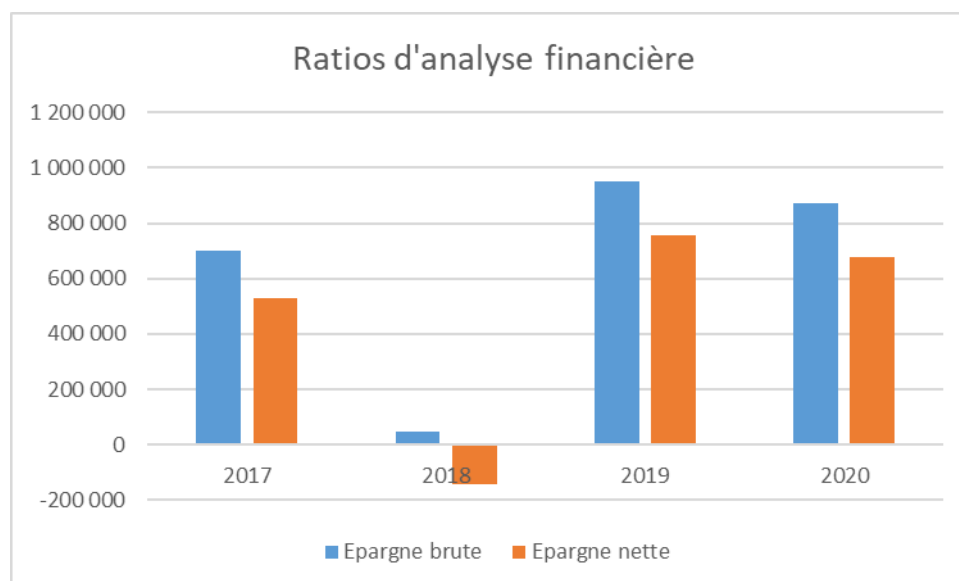
- le manque de dynamisme des ressources fiscales ;
- l'augmentation des effectifs du fait de la prise de compétences qui n'ont pas toujours été accompagnées des transferts équivalents, soit financiers, soit humains ;
- le développement de certains services publics (petite enfance, espace de services publics, etc.)

Extraits du Rapport sur les orientations budgétaires :

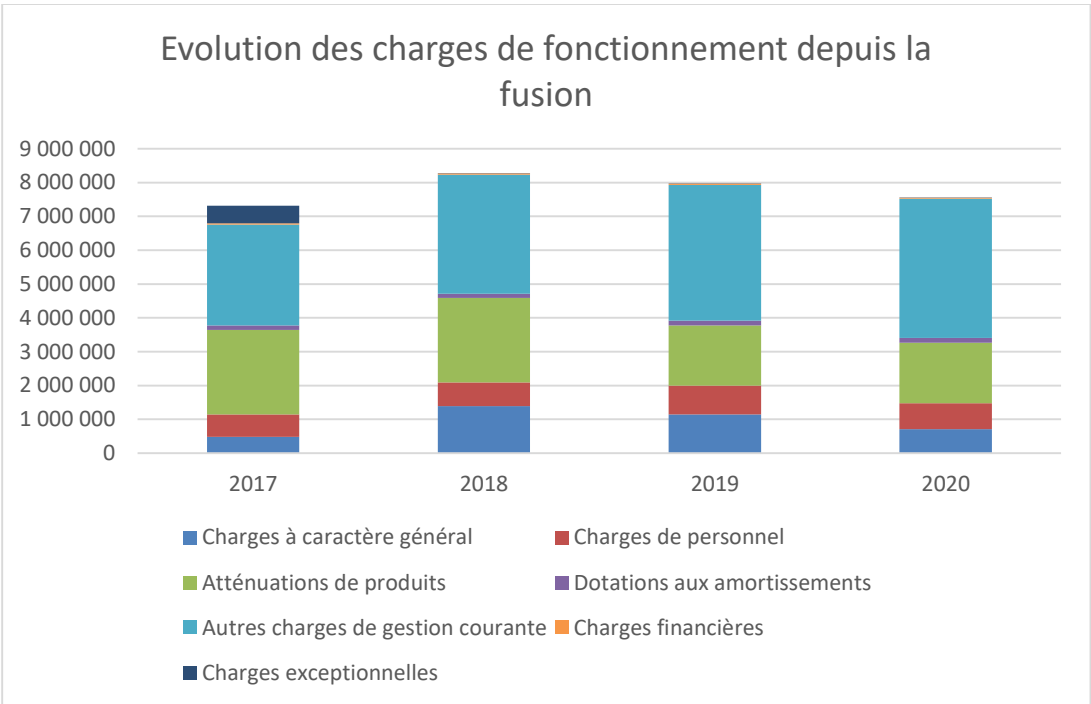
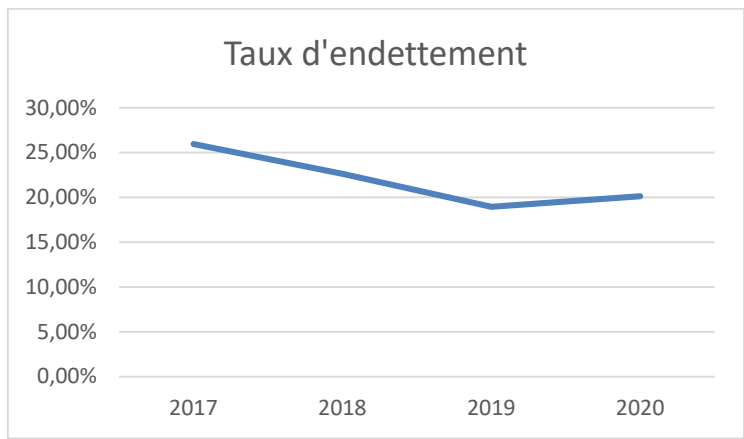
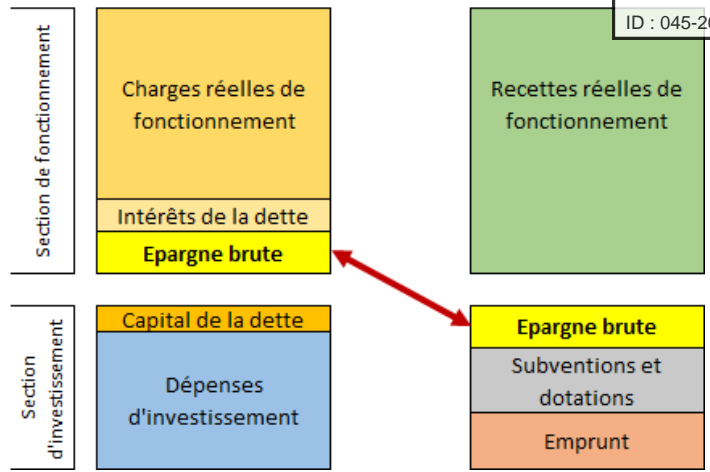
La fusion des deux anciennes communautés de communes a rendu nécessaire une **harmonisation des compétences et des situations**.

Ce travail d'harmonisation a été parfois accompagné de décisions favorables aux communes (transfert de la voirie à 85 % par exemple, avec un transfert de charges à hauteur de 35 % pour certaines communes). Les agents transférés ont été accompagnés au mieux de leurs intérêts. De plus, la prise de nouvelles compétences a été accompagnée d'un accroissement du service rendu aux usagers (petite enfance).

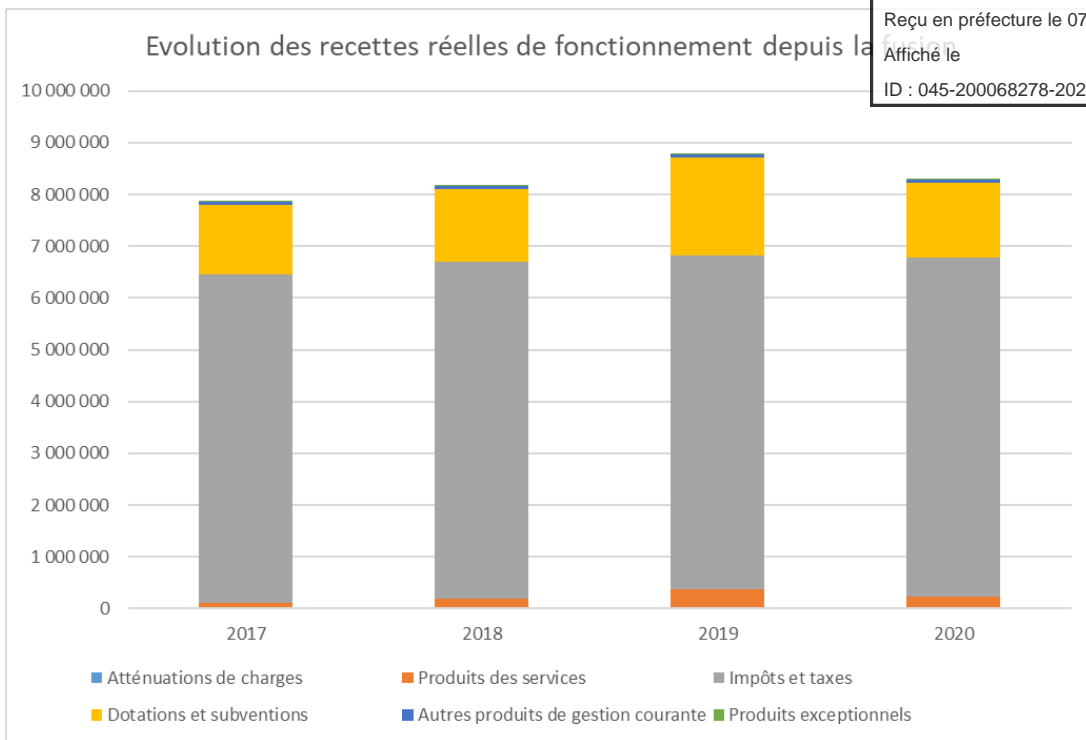
Ces trois facteurs expliquent la dégradation des ratios en 2018 mais les exercices suivants montrent un retour à la normale.



L'équilibre sectionnel

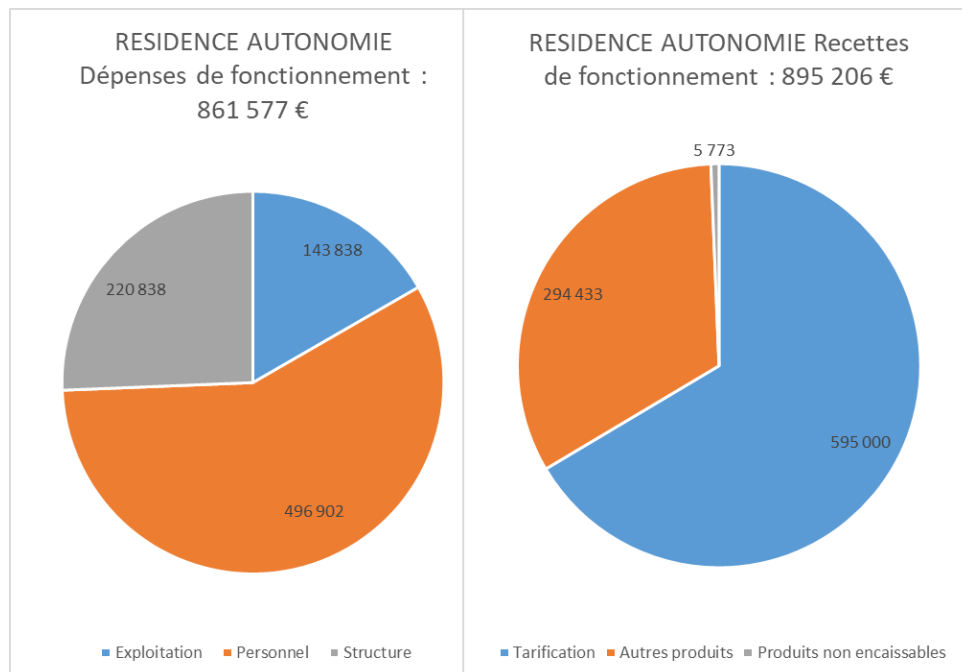
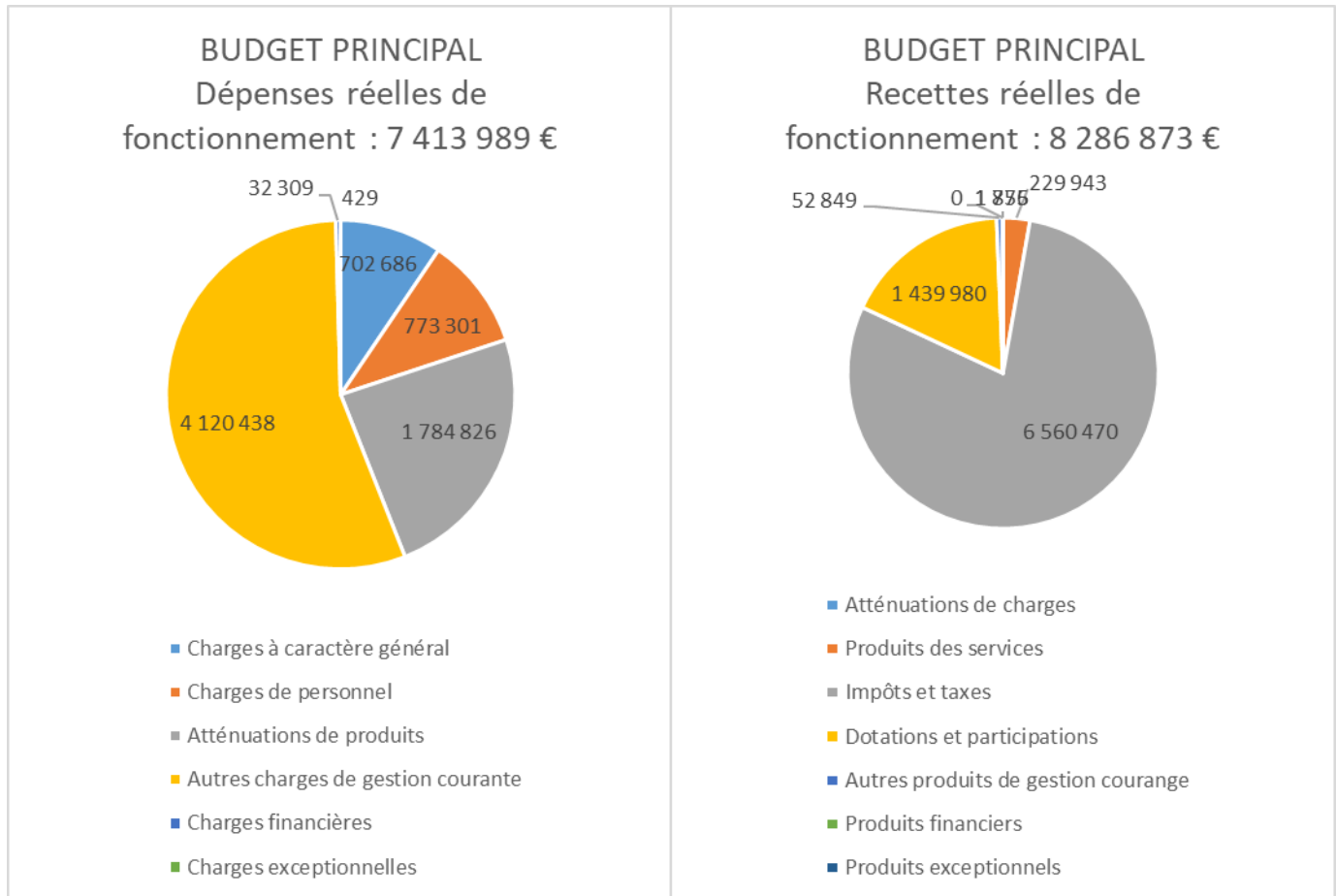


Budget principal



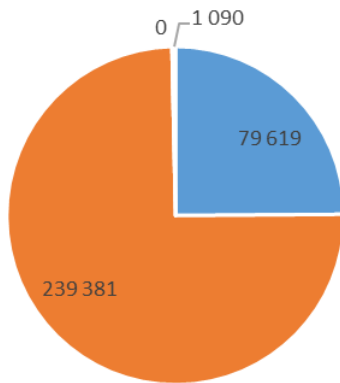


EXECUTION DU BUDGET 2020 (BUDGET PRINCIPAL ET PRINCIPAUX BUDGETS ANNEXES)



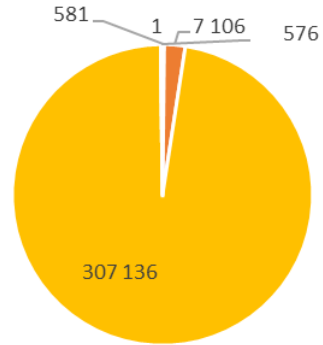


OFFICE DE TOURISME
Dépenses réelles de
fonctionnement : 319 250 €



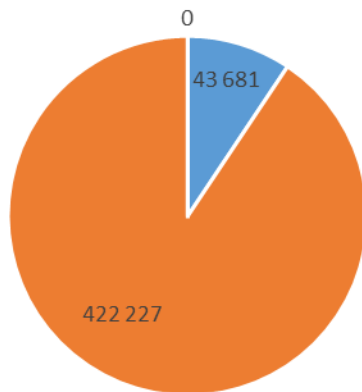
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

OFFICE DE TOURISME
Re
fonctionnement : 315 399 €



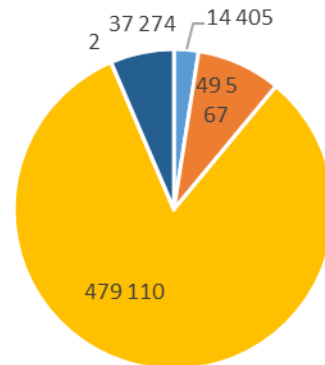
- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

PETITE ENFANCE
Dépenses réelles de
fonctionnement : 465 908 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

PETITE ENFANCE
Recettes réelles de
fonctionnement : 580 357 €



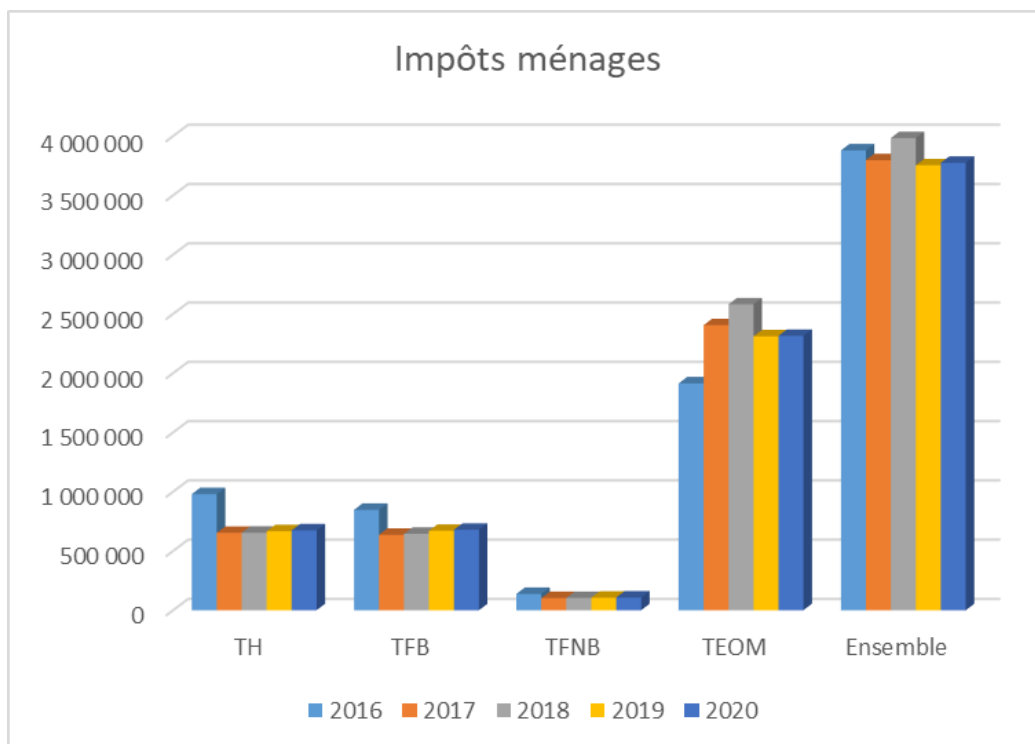
- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

Les autres budgets (assainissement collectif concession/régie, SPANC) s'équilibrent par la tarification du service. Il y a également un budget annexe par zone d'activité pour retracer les coûts de production de terrains à commercialiser à des entreprises ou artisans (6 zones d'activités dans le territoire).

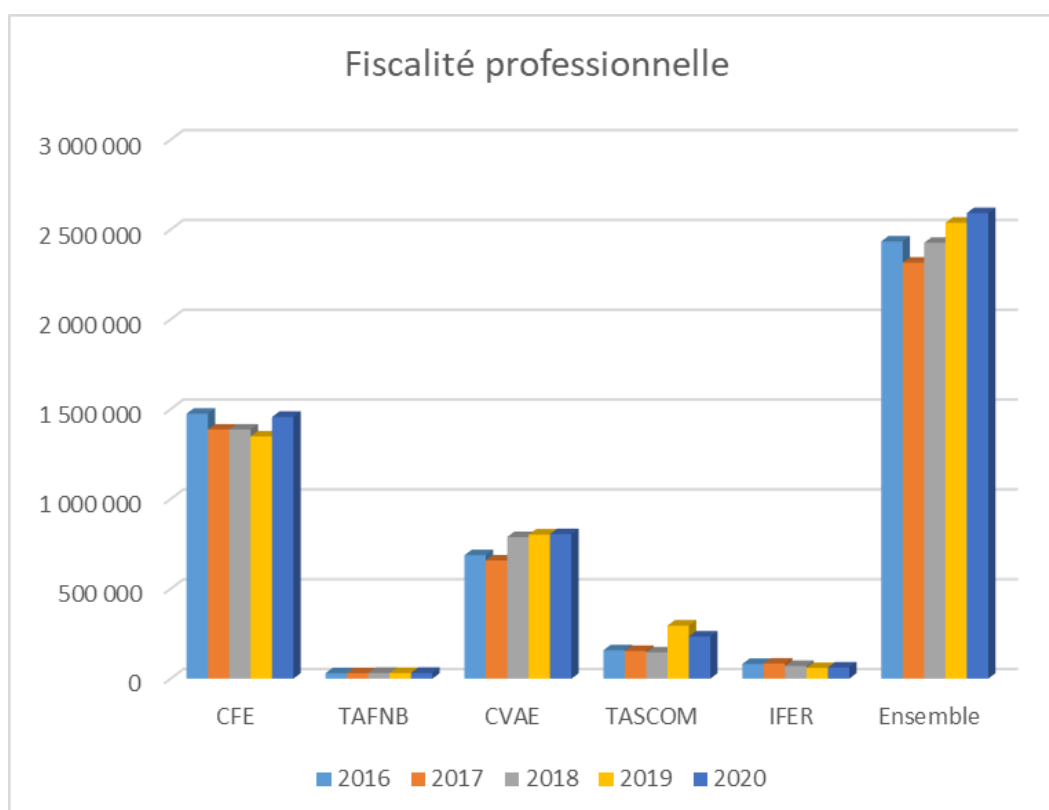
VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE :
Les taux sont inchangés depuis 2017 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 22,92 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 3,28 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 3,52 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 8,94 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 13,25 %

Evolution des recettes :



Ce schéma montre que les impôts locaux n'ont pas pesé plus lourdement sur les finances des ménages depuis 5 ans



Pour plus de détails en matière de finances et de fiscalité, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) est consultable au siège de la communauté d'agglomération sur internet.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020

Le conseil communautaire a approuvé les subventions suivantes :

Bien Aller Briarois	6 000,00
AIJAM -Mission Locale du Montargois et du Giennois	11 700,00
Collège Albert-Camus (Briare) /Association sportive	1 239,00
Collège Albert Camus - projets pédagogiques	3 717,00
Collège Pierre-Dézarnaulds (Châtillon) / Foyer Socio Educatif	2 889,00
Collège Pierre-Dézarnaulds (Châtillon) / UNSS	963,00
<i>Soit un total de 12 € par élève pour chaque collège</i>	
Théâtre de l'Escabeau	6 000,00
Commune d'Ousson-sur-Loire (art. 6232.020) / Saint Hubert	1 000,00
Les Amis de Pierre Dezarnaulds	300,00
Initiative Loiret	4 000,00
MEPAG	1 000,00
Association des chiens visiteurs	200,00
Autrement classique	2 000,00
Les Bouchons d'amour	300,00

Acomptes subventions PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) 2020

Association ARTERIA :	3 125,55 €
Association L'ARTSCENE :	8 342,39 €
Association L'ATELIER :	9 152,37 €
Association BRIVODURUM :	1 342,38 €
Asso. de sauvegarde du CHATEAU DE LA BUSSIERE :	2 652,04 €
Association JOIE ET SANTE BIANKOURI :	100,00 €
Association THEATRE DE L'ESCABEAU :	12 041,89 €
Commune de BATILLY-EN-PUISAYE :	200,35 €
Commune de BONNY-SUR-LOIRE :	641,14 €
Commune de BRIARE :	3 380,81 €
Commune de DAMMARIE-EN-PUISAYE :	200,35 €
Commune d'OUSSON-SUR-LOIRE :	464,56 €
Commune d'OUZOUER-SUR-TREZEE :	250,44 €

Soldes subventions PACT 2019

Association ARTERIA :	2 190,65 €
Association L'ARTSCENE :	5 010,61 €
Association L'ATELIER :	7 509,01 €
Comité des fêtes de BATILLY :	285,99 €
Asso. de sauvegarde du CHATEAU DE LA BUSSIERE :	1 534,05 €
Association ECLAT :	9,38 €
Association JOIE ET SANTE BIANKOURI :	667,50 €
Association THEATRE DE L'ESCABEAU :	5 987,88 €
Commune d'ADON :	71,19 €
Commune de BATILLY-EN-PUISAYE :	-59,24 €
Commune de BRIARE :	6 317,27 €
Commune de DAMMARIE-EN-PUISAYE :	215,21 €
Commune d'OUSSON-SUR-LOIRE :	425,54 €

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

URBANISME

MISSIONS

- Accueil physique et téléphonique des usagers
- Pré-instruction et instruction des demandes d'autorisation des droits des sols
- Vérification des travaux réalisés lorsque le récolement est obligatoire
- Veille juridique
- Suivi administratif du PLUi (instructrice de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye)

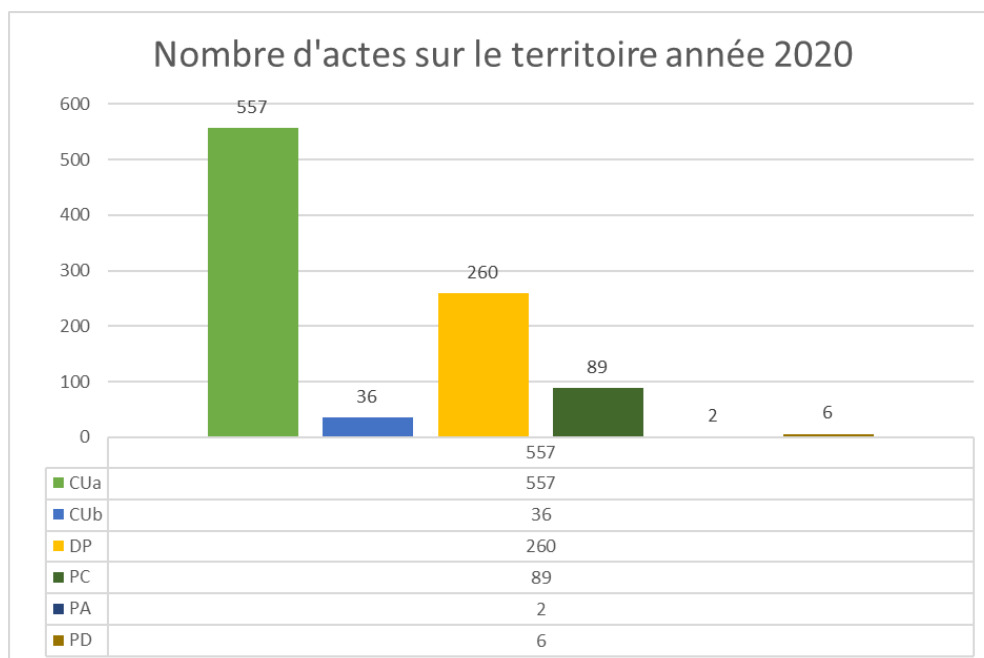
EFFECTIF

- 1 responsable de service
- 1 instructrice de la communauté de communes
- 1 instructrice (mise à disposition 2 jours par semaine)

TEMPS FORTS 2020

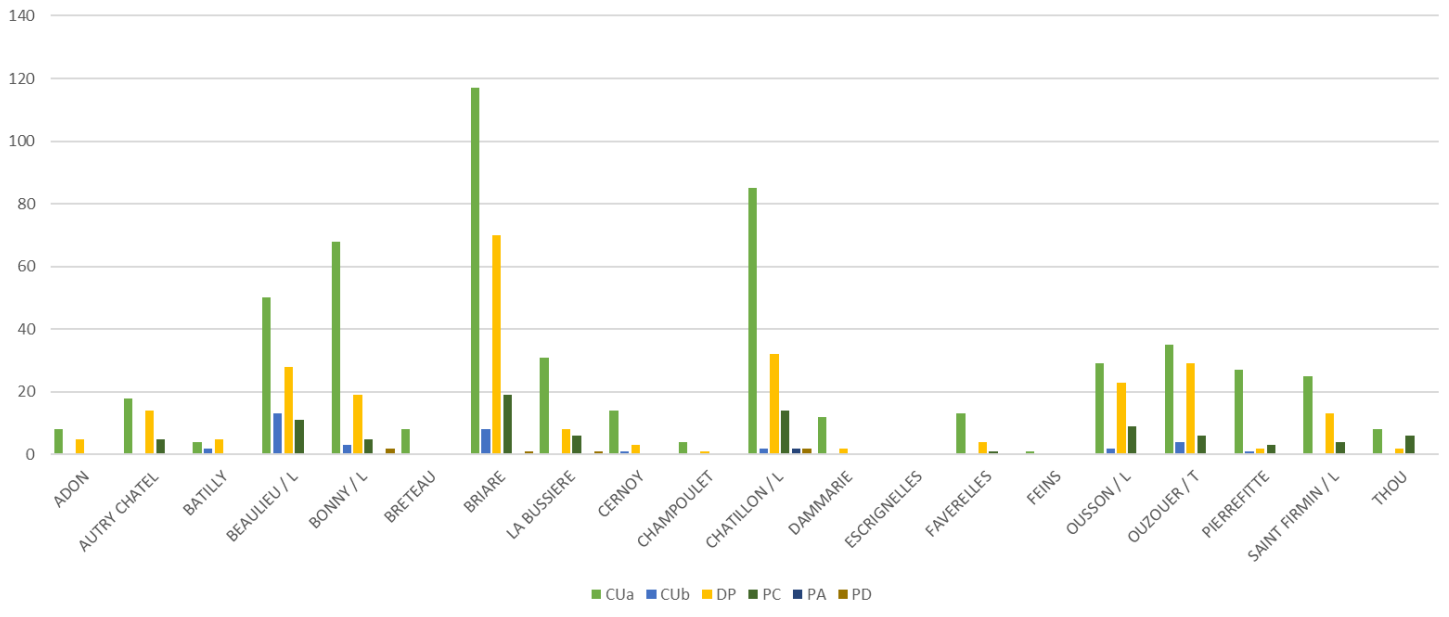
- Suite à l'approbation du PLUi en décembre 2019, le service instructeur de la communauté de communes doit désormais assurer l'instruction des dossiers d'autorisations du droit des sols pour les 20 communes du territoire
- Crise sanitaire liée à la Covid 19 : organisation du télétravail et gestion des dossiers en conséquence

NOMBRE D'ACTES





Nombre d'actes par commune année 2020



AIDES AUX ENTREPRISES

AIDES AUX TRES PETITES ENTREPRISES (T.P.E.)

Depuis 2018, les élus ont souhaité adopter un règlement d'aides aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) conforme au cadre d'intervention de la Région. Il précise que, pour ces aides *a minimis*, la région n'abonde pas la subvention versée par la communauté de communes. Le montant est compris entre 800 € et 5000 €, selon un certain nombre de critères définis dans le cadre d'intervention. En 2020, 2 commerces ont bénéficié de cette aide.

Relais de Mantelot – Châtillon-sur-Loire

Madame et Monsieur DE LIMA LEAL ont repris le Relais de Mantelot à Châtillon-sur-Loire et ils ont bénéficié d'une aide à la reprise de commerce à hauteur de 5 000 €.



La Maison du Pont-Canal - Briare

Le dossier de Madame CHOLOUX, gérante, a été accepté. Elle recevra une aide de 5 000 € pour la création de sa boutique de produits locaux, artisanat, location de vélos quai Mazoyer à Briare.

Tecsa finances

Le 27 août 2020, la commission finances/développement économique a donné son avis favorable à l'attribution d'une aide à la société TECSAFINANCE dans le cadre du règlement des aides aux entreprises (avec demande d'abondement par la région Centre-Val de Loire d'un montant équivalent).

En effet, cette société porte un important projet de développement à terme. Les locaux de Briare (anciennement DHL) lui permettront dans un premier temps d'installer une activité durant la reconstruction du site d'Argent-sur-Sauldre (18) suite à un incendie puis de pérenniser à terme une activité de fabrication sur place avec conditionnement. Le site fera l'objet de travaux mais est déjà opérationnel pour de la logistique. Des recrutements sont prévus pour parvenir à un effectif d'une quarantaine de personnes à terme, avec dans un premier temps la proposition de reprise des anciens salariés de DHL.

AIDES « COVID »

Voir page n° - chapitre CRISE SANITAIRE « Aides aux acteurs économiques »

LA ZONE D'ACTIVITES DE LA PINADE a été retenue en juillet 2020 parmi les sites industriels « clés en main ».

LES SITES CLÉS EN MAIN



Qu'est-ce qu'un site « clés en main » ? Le dispositif recense les sites pouvant accueillir des activités industrielles et pour lesquels les procédures relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées pour permettre l'obtention des autorisations nécessaires à la construction d'une nouvelle usine dans des délais rapides et maîtrisés. Les sites « clés en mains » font partie intégrante du plan de relance pour favoriser la relocalisation de l'activité industrielle.

ZONE D'ACTIVITES DE LA CHAMPAGNE (BONNY-SUR-LOIRE)

La clinique vétérinaire de Bonny-sur-Loire ayant besoin de s'agrandir, elle a sollicité un terrain dans la zone d'activités de la Champagne (terrain disponible entre l'ancien et le nouveau Super U). Après estimation des Domaines, la valeur du terrain concerné a été établie à 70 000 € HT.

Le terrain concerné fait l'objet d'une indemnité de rachat de 68 558 € étalée sur 5 ans, reversée à la commune de Bonny-sur-Loire dans le cadre du transfert des zones d'activités.

Le 29 juillet 2020, le conseil communautaire a accepté la vente de ce terrain.

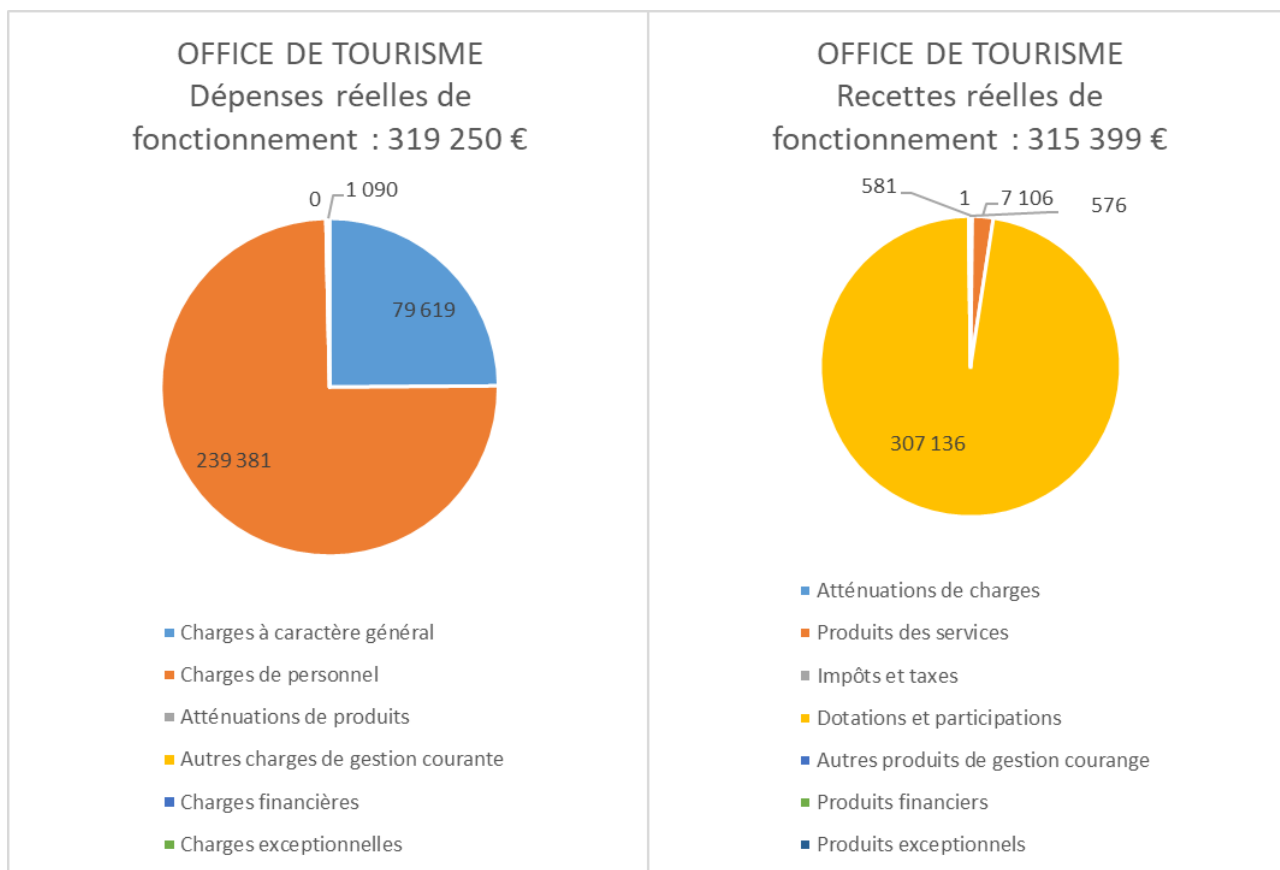


TOURISME : une année contrariée mais une bonne saison ! (juillet-août)

PERSONNEL

Recrutement d'un chargé de communication et d'un animateur de territoire. 2 stagiaires ont été accueillis pendant la période estivale et un emploi saisonnier recruté.

BUDGET



COMMERCIALISATION : une saison contrariée

Commercialisation – Circuits groupes et visites guidées

L'année 2020 s'annonçait année record avec un chiffre d'affaires > 100k €. Avec la situation Covid, notre objectif 2020 s'est focalisé sur le report des prestations.

A noter que 85% de la demande provient de la région Centre et île de France

Résultats 2020 :

	Activité Groupe	Visites accompagnées	Total
Chiffre d'affaires	4732,50 €	0 €	4732,50 €
Commissions OT	118,65 €	0 €	118,65 €

Portefeuille 2021 (reports) :

	Activité Groupe	Visites accompagnées	Total
Chiffre d'affaires	40 490,50 €	1520 €	42 010,50 €
Commissions OT	2443,20 €	1435 €	3878,20 €

Boutique

- La boutique de l'office de tourisme s'efforce avant tout à incarner la vitrine de notre territoire. Les produits proposés sont issus des richesses et savoir-faire locaux (miels, vins du Giennois, bières, artisanat local etc..)
- Malgré la situation sanitaire, un protocole a été mis en place nous permettant de poursuivre la vente

A noter que nous ne faisons plus de dépôt-vente, nous achetons désormais nos produits directement auprès de nos prestataires

Nouveautés 2020 :

L'office de tourisme fait désormais de la location de vélos (VTC et VAE) pendant la saison estivale

Le chiffre d'affaires en cette année très particulière s'élève à 6160,19 €



Accueil

Une année 2020 compliquée pour l'économie du tourisme, cependant, la fréquentation de l'office pendant la haute saison reflète l'intérêt d'une clientèle plus locale (Loiret et Île-de-France notamment)

La fréquentation comptoir pour la haute saison est relativement similaire à celle de 2019.

Le tourisme local, une tendance qui prend de l'essor

A noter que les actions d'accueil hors les murs (kiosque, présence sur les marchés etc...) rencontrent beaucoup de succès auprès de nos visiteurs

Fréquentation	Au comptoir	Bornes interactives
Juillet	1008	2105
Août	2334	1576
Septembre	673	700



Extrait du bilan 2020 présenté au conseil d'exploitation

WEEK-END LOIRET AU FIL DE L'EAU « ENVOYEZ LE COURANT »

Loiret au fil de l'eau : le grand projet touristique du Loiret qui s'articule autour de la Loire et des voies d'eau (canal d'Orléans, de Briare et du Loing) reliant ainsi Briare, Montargis et Orléans.

L'objectif : aménager une boucle « fluvestre » (fluvial et terrestre) en mettant en avant une forme de tourisme en plein essor le tourisme lent, axé sur la nature, la découverte et la notion de retour aux choses simples, le tout à une centaine de kilomètres de Paris



Répondant à l'appel à projets du Département du Loiret, l'office de tourisme a mis en place un programme d'animations entièrement gratuites pour les visiteurs sur deux journées, le week-end du 1er et 2 août 2020, en collaboration avec les prestataires ci-dessous :

Les Bateaux touristiques, Le petit train de Briare, Merci la Loire, Le Vieux Port, Base de Beaulieu, Cave Guérot, Les abat-jours de Pascale, Chocolats et Chimères.

Quelques jours après le lancement des inscriptions, le niveau plafond de 160 personnes était atteint. Au final, présence effective très proche de 100%.

Objectif atteint notamment : esprit de collaboration entre les prestataires touristiques du territoire. L'organisation de ce week-end est le fruit d'un travail commun qui donne aujourd'hui naissance à des partenariats multiples entre acteurs du tourisme impliqués.

Remerciements au Département du Loiret pour avoir sélectionné notre projet et rendu possible sa bonne réalisation.

WINE PASS

L'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux a souhaité être partenaire de l'opération « Wine Pass » dans le cadre de la destination Sancerre Pouilly Giennois, donnant accès à des sites à des tarifs privilégiés sur des animations estivales,

Il s'agit d'une collaboration entre les offices de tourisme Loire Vignoble et Nohain, Grand Sancerrois, Terres de Loire et Canaux et Gien ainsi que les Maisons des Vins La Tour du Pouilly Fumé et la Maison des Sancerre.

Dans le cadre de cette collaboration, des animations « wine time » ont été proposées sur le territoire : visite guidée du pont-canal suivie d'une dégustation des vins du giennois (4 animations au total).

Office de tourisme Terres de Loire et Canaux

23 juin 2020

A NE PAS MANQUER

L'équipe de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux en partenariat avec l'Office de tourisme de Gien et de Cosne-sur-Loire et de Sancerre, organise un événement sur l'œnotourisme, « It's Wine Time ».

Un des atouts majeurs de la région, l'œnotourisme, va être mis en avant dans les Terres de Loire et Canaux grâce à « It's Wine Time ». Mais « It's Wine Time » c'est quoi ?

L... Afficher la suite

It's Wine Time - Ciennois

VEN, 11 SEPT, 2020

It's Wine Time dans un lieu chargé d'histoire - Giennois

Sancerre
Jade était intéressé

8

J'aime Commenter Partager

Transparence de la Page Voir tout

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui gèrent et publient du contenu.

Page créée - 17 novembre 2011

Pages connexes

- Val de Sully Tourisme
Claude de Ganay aime ça
Office du tourisme
- Office de Tourisme de ...
Claude de Ganay aime ça
Office du tourisme
- Le Journal de Gien
Yves le Corfec aime ça
Journal

Ajouter votre entreprise à

VELOMIELO

Cet été, la mise en place d'une activité de location de vélos à l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux a vu le jour.

Une convention a été signée avec la société LA MADELEINE EXPLOITATION (Montargis), détentrice de la marque VELO MIELO, pour la mise en place d'un « Point location Vélo Mielo » aux conditions suivantes :

- Mise à disposition des vélos par la société VELO MIELO, ainsi que du matériel nécessaire à la location ;
- Maintien en bon état des vélos et fourniture de l'alimentation électrique du matériel par l'Office de tourisme ;
- Durée de la convention : 1 an, renouvelable par reconduction expresse
- la régie de recettes Office de tourisme encaissera les sommes dues par les loueurs de vélos selon les tarifs convenus avec la société VELO MIELO et un mandat sera émis au nom de la société pour reverser ces sommes, déduction faite d'une commission de 20 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Les tarifs de location ont été fixés comme suit :

Durée	VTC sans assistance	VTC avec assistance
1H Découverte	5 €/1h	8€/1h
1/2 Journée	12 €	24 €
Journée	18 €	34 €
Week-end	28 €	48 €
<i>Jours supplémentaire</i>	<i>+ 10 €</i>	<i>+ 10 €</i>
Forfait 5 jours	44 €	74 €
Forfait 7 jours	64 €	94 €
Forfait 1 mois	88 €	124 €

Tarifs nets de taxes

RENCONTRES ENTRE PRESTATAIRES

Objectif : faire naître une synergie entre les acteurs du tourisme.

Se connaître, se rencontrer pour mieux développer (ex : Bertrand Deshayes à l'initiative de l'événement « Envoyez le courant »)

3 rencontres ont eu lieu en 2020 :

La Ferme du Buisson : Mme Berthet-Goichot

Le Domaine des Roches : M. Barbazan

Le Musée des Emaux : M. Kergoat

ACCUEIL « HORS LES MURS » SUR LES MARCHES EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Objectif : offrir aux prestataires une plateforme de communication en les invitant à prendre part à la mise en valeur de leurs offres

Déroulement : présence 2 à 3 fois/semaine sur les marchés du territoire et sur le parking de Super U Bonny-sur-Loire fin juin et juillet

COMMUNICATION

Vidéo de promotion touristique

En partenariat avec Tourisme Loiret, l'office de tourisme a participé à la réalisation d'une vidéo « vitrine de notre territoire ».

Reportage RMC sports

Accueil d'une équipe de RMC dans le cadre de l'émission « Un tour en France » avec focus sur le pont-canal, les canaux...

Interview France Bleu

Présentation du programme de visites guidées gratuites du pont-canal

La taxe de séjour : un bilan en demi-teinte

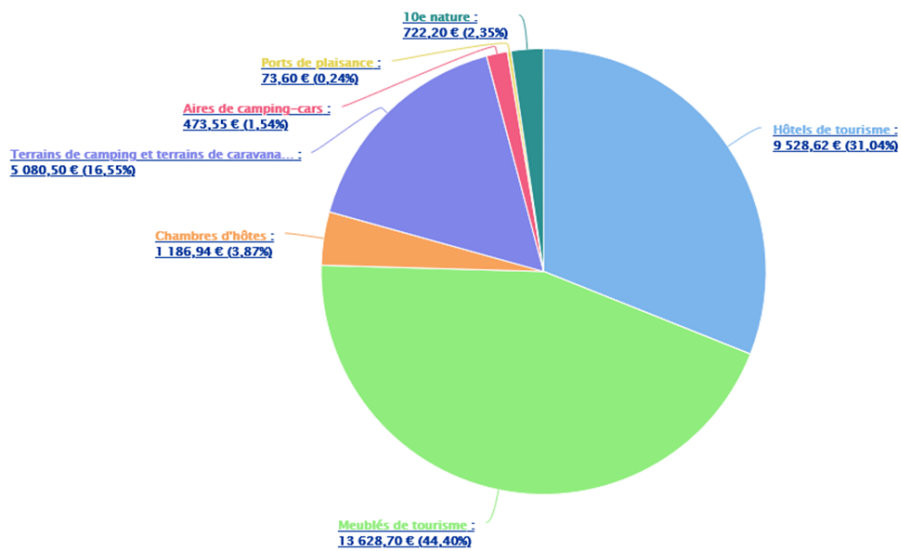
L'année 2020 a été marquée par près de 5 mois de fermeture pour les hébergeurs touristiques. La collecte de la taxe de séjour s'en est ressentie avec une baisse par rapport à 2019.

Elle a été instaurée depuis le 1^{er} janvier 2019. Les tarifs pour 2020 sont les suivants :

Catégories	Tarifs 2020
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €
Hébergements sans classement	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	4%

Montants reversés

Cliquer sur une nature d'hébergement pour visualiser les valeurs par catégorie. Montant total sur l'année 2020 : 30 694,11



Nouveaux Territoires

10^{ème} nature = hébergements qui ne peuvent relever d'aucun classement (exemple : hébergement insolite)

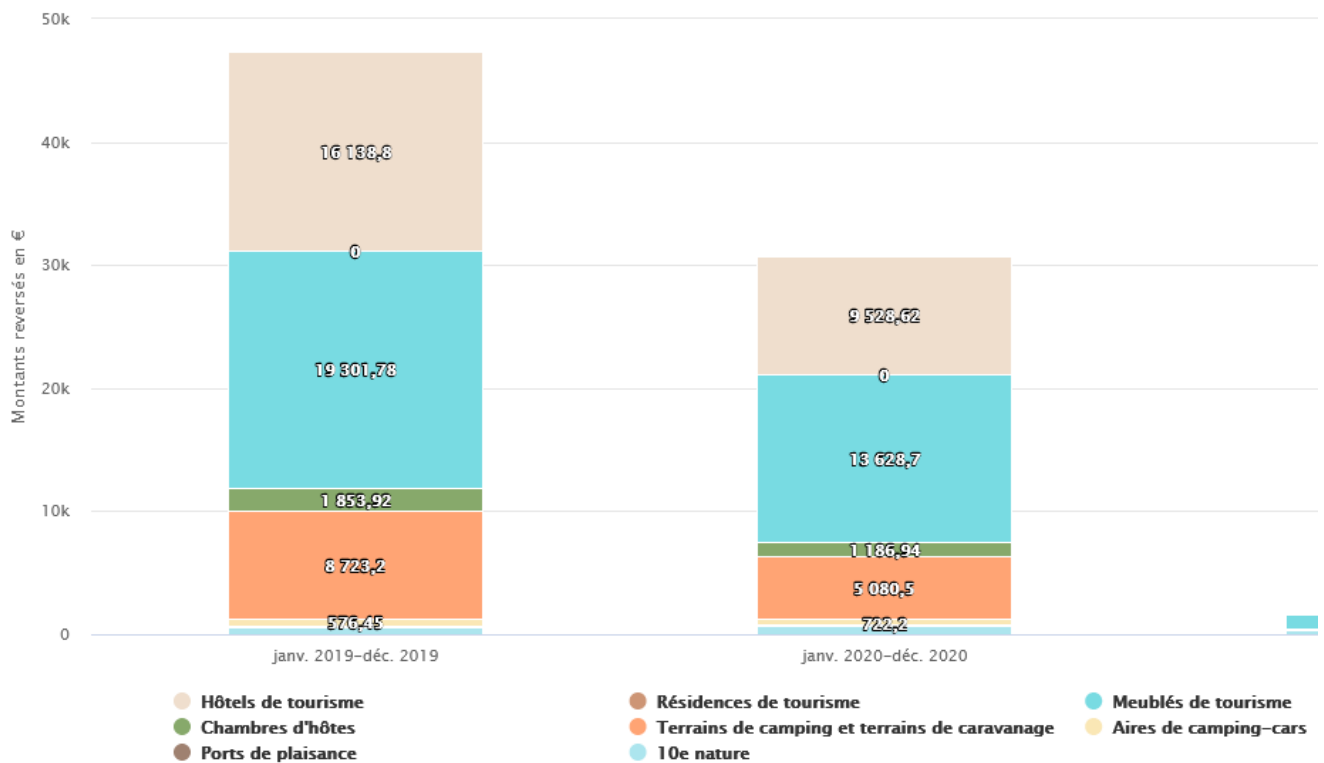
Date de début

Année : janv. 2019 - déc. 2019

Date de fin

Année : janv. 2021 - déc. 2021

Evolution des montants reversés



A quoi a servi la taxe de séjour ?

Le produit de la taxe de séjour 2019 a été utilisé pour l'achat de 4 bornes murales tactiles qui ont été installées à Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Briare et Châtillon-sur-Loire.

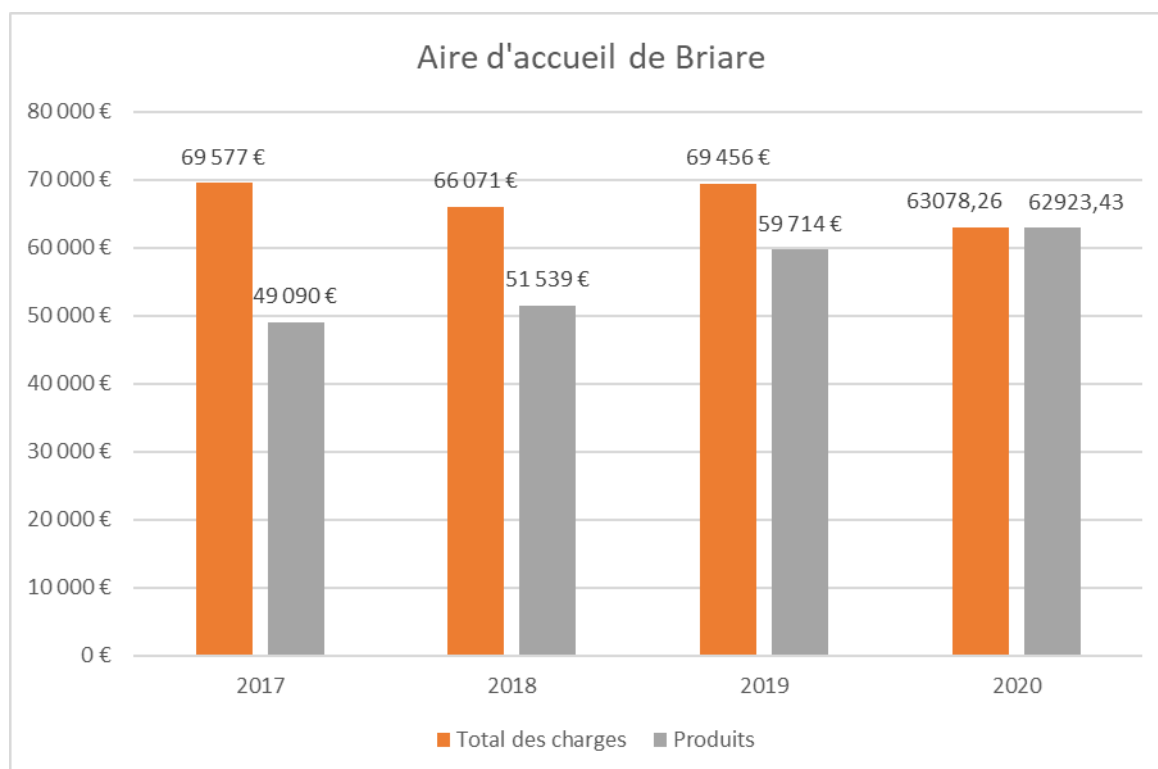
- La borne est consultable 24h/24 et en autonomie.
- La météo en temps réel et à 7 jours est affichée.
- La navigation sur l'interface tactile est fluide et naturelle en faisant appel à des gestes intuitifs, qu'il s'agisse du toucher, de zooms ou de mouvements. Il s'agira pour le visiteur de se l'approprier.
- Consultations de l'ensemble des activités sous formes de POI et de trajet avec simulation de déplacements pour toutes les randonnées (les données géolocalisées sont présentées sous formes de fiches qui apparaissent lorsque l'utilisateur clique sur un POI depuis la carte du territoire).
- Accès aux photos ou vidéos multimédia géolocalisées.
- Les visiteurs pourront imprimer ou recevoir par mail les fiches topo. Le contrôle des impressions se fera à l'accueil.
- Possibilité de télécharger via QR CODE une partie du contenu



AIRE D'ACCUEIL

DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil, située à Briare, propose 12 emplacements pour 24 places au total (2 emplacements par famille). Son taux d'occupation a été particulièrement bon en 2020, ce qui, couplé avec une renégociation du marché de services 2019-2021, permet de parvenir à l'équilibre financier :



Bilan de l'activité 2020 :

Nombre de journées de places disponibles : **8 760**

Nombre de journées de places occupées : **7 994**

Soit un taux d'occupation de **85,78 %**

Nombre total de personnes : **101** dont **42** enfants

Durée des séjours :

- Moins de 15 jours : **3**
- De 15 jours à 6 mois : **16**
- Plus de 6 mois : **12**

Tarifs :

Inchangés depuis 2011 :

- Emplacement : 3 € par jour
- 2ème caravane : 1,50 € par jour
- Coût des fluides : selon consommation
 - o Eau : 2,82 € / m³
 - o Electricité : 0,21 KWh



La compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » est détenue par la communauté de communes mais exercée par le SMICTOM du Giennois.

La communauté de communes verse au SMICTOM le montant de la participation, qui s'élève à **2 258 074 €** sur l'exercice 2020, ainsi qu'environ **56 551 €** de redevance spéciale (ordures ménagères des collectivités) pour les établissements de la communauté de communes mais aussi des communes du territoire.

VOTE DES TAUX

Après la phase d'harmonisation des taux en 2017 afin de gommer les disparités entre les deux anciennes communautés de communes, le conseil communautaire a pu **diminuer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** à 13,25 % en 2019 contre 15,17 % en 2018 grâce à la gestion menée par le SMICTOM du Giennois. Ce taux reste identique pour 2020.

Le rapport d'activités du SMICTOM du Giennois est consultable au siège de la communauté de communes.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DES VALS DE LOIRE DANS LA NIEVRE, LE CHER ET LE GIENNOIS

La communauté de communes est compétente en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Dans ce cadre, elle doit disposer d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Une étude est menée en vue de labelliser un « PAPI d'intention » pour le bassin de la Loire, démarche indispensable pour obtenir des subventions des agences de l'eau. Ce document d'intention sera suivi par un programme d'actions. Le coût global est de 358 850 € étalés sur trois ans pour l'ensemble des communautés de communes engagées dans le dispositif, avec des subventions de l'Etat, de l'établissement public Loire et des fonds européens FEDER.

Le conseil communautaire a validé en avril l'engagement de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye dans les actions suivantes, pour un montant prévisionnel total de 30 140 € sur trois ans :

0-1 : animation et suivi de la mise en œuvre du PAPI : 3.900€

1-5 : réaliser et diffuser un guide sur les bonnes pratiques agricoles en zone inondable : 150€

1-6 : élaboration et mise en œuvre d'une information spécifique aux acteurs inhérents au domaine de l'immobilier : 980€

1-7 : information et sensibilisation à destination des équipes municipales : 1.000€

1-11 : mise en place d'actions d'information et de sensibilisation du grand public : 2.570€

3-4 : réflexion sur l'évacuation du bétail en cas d'inondation : 1.000€

3-7 : mettre en place des Plans de Continuité d'Activité : 10.000€

5-4 : évacuation et organisation de la gestion des déchets post inondation : 2.000€

5-5 : mettre en place une démarche d'appui à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité « habitat » et à la mise en œuvre de mesures : 2.040€

5-6 : étudier la sensibilité des puits de captage et vérifier la mise en place de protocoles en cas de crise : 4.000€

7-3 : analyse coûts bénéfiques de la mise en place d'ouvrages de protection amovibles en bord de Loire : 2.500€

La communauté de communes a sollicité des aides européennes dans le cadre de la programmation 2014-2020 du Programme Opérationnel interrégional FEDER bassin de Loire.

En 2020, la communauté de communes a rejoint le groupement de commandes porté par la communauté des communes giennaises pour ce qui concerne l'action 3.7 « Mettre en place des plans de continuité d'activité ».

*

Un autre PAPI est en cours d'élaboration pour le Loing. La communauté de communes participe à cette démarche car quelques communes du territoire font partie du bassin versant du Loing (Adon, Breteau, La Bussière, Feins-en-Gâtinais, Ouzouër-sur-Trézée). L'étude est conduite par l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du Loing qui s'est substitué aux anciens syndicats de rivière dont le SIVLO.

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » rendue obligatoire par la loi NOTRe organise également le transfert de l'entretien des digues aux intercommunalités.

Or, notre territoire, traversé par la Loire, présente de nombreux ouvrages de protection contre les inondations qui sont actuellement gérés par l'Etat ou le Département. Par convention mise en place en 2018, l'Etat poursuit l'entretien des digues domaniales sans contrepartie financière par la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Le département du Loiret poursuit de son côté l'entretien des digues qui lui appartiennent. Toutefois, la convention avec l'Etat prend fin en janvier 2024, et il faudra par la suite prendre en charge cette nouvelle mission. Or, la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques.

Une délibération a été prise le 12 mars 2020 afin de solliciter le concours de l'Etablissement Public Loire (E.P.L.) pour l'entretien des digues, compte tenu de l'expertise de l'E.P.L. en la matière, et de son champ d'intervention qui correspond au bassin de la Loire.

En effet, si chaque EPCI entretient les ouvrages de son territoire, il n'y aura plus de vision d'ensemble et de gestion au niveau du bassin, ce qui est inconcevable pour un fleuve tel que la Loire, « dernier grand fleuve sauvage européen » qui, de plus, possède plusieurs centrales nucléaires sur son linéaire. Les élus s'accordent à dire qu'aucun EPCI ne saurait faire face aux conséquences humaines et financières d'une inondation.

Cette délibération a été transmise aux députés, sénateurs, présidents de région et du département et aux présidents des communautés de communes ligériennes du département afin qu'ils soient nos porte-paroles au plus haut sommet de l'Etat.

Suite à cette transmission, Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret, est intervenu auprès de Mmes Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et Elisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire, afin d'appeler leur attention sur les préoccupations qui sont les nôtres et l'objet de cette délibération.

En outre, Hugues SAURY, sénateur du Loiret, a également interpellé, Madame Gourault à ce sujet.

INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI

La loi a prévu un transfert de l'Etat vers les intercommunalités pour la gestion des digues. Ce transfert interviendra en janvier 2024. Les élus communautaires ont voté une motion contre ce transfert car il s'agit d'une compétence régalienne, d'autant que notre territoire est particulièrement touché par le risque inondation, et présente de nombreux kilomètres de « levées ». Cette prise de compétence va donc entraîner des coûts de mise en place, des études et des travaux.

Une partie de ces coûts sera subventionnée par l'Etat, les fonds européens ou les agences de l'eau mais il demeurera un reste à charge non négligeable pour la communauté de communes. La loi a permis l'instauration d'une taxe spécifique pour financer ce reste à charge qui est collectée en même temps que les impôts fonciers.

Jusqu'à maintenant la Communauté de Communes n'avait pas souhaité mettre en place cet impôt supplémentaire mais au vu des conséquences financières que cette prise de compétence va entraîner, lors de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2020 il a été décidé d'instaurer cette taxe dite « GEMAPI ».

Chaque année le conseil communautaire en fixera le taux au plus juste des besoins nécessaires pour assumer cette compétence qui est imposée.

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence « eau potable » aux établissements publics de coopération intercommunale. Ce transfert doit être réalisé au plus tard en 2026.

Afin de préparer ce transfert suffisamment en amont, les élus ont souhaité, le 11 février 2020, réaliser une étude permettant de disposer d'une bonne connaissance des réseaux existants, de disposer d'un programme pluriannuel d'investissement, et de proposer la gouvernance de ce service.

L'étude se décompose en 4 phases et est estimée de la façon suivante :

- Phase 1 : pré-diagnostic avec mise à jour des plans de réseaux d'eau potable et analyse fonctionnelle des réseaux, estimée à 180 000 € HT ;
- Phase 2 : Mesure et modélisation des réseaux, estimée à 130 000 € HT ;
- Phase 3 : Réflexion patrimoniale et élaboration d'un programme d'actions (problématique qualité de l'eau), estimée à 20 000 € HT,
- Phase 4 : Gouvernance, préparation du transfert de compétence, estimée à 30 000 € HT

Le financement de cette étude se fera par répartition des phases 1 à 3 entre les communes concernées.

La phase 4 sera financée par le budget principal de la communauté de communes.

L'assistance du Département du Loiret dans le cadre du dispositif « Cap Loiret » a été sollicité pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude et pour l'accompagnement en phase analyse des offres.

Le concours financier des agences de l'eau Loire Bretagne et Seine Normandie a été également sollicité.

Le plan de financement (provisoire) et le principe du remboursement par chaque commune sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
	HT		HT
Phase 1 – Pré-diagnostic	180 000 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	210 058 €
Phase 2 - Modélisation	130 000 €	A.E. Seine Normandie	23 934 €
Phase 3 - Programme d'actions	20 000 €	TOTAL SUBVENTIONS	233 992 €
Phase 4 - Gouvernance	30 000 €		
TOTAL ETUDE	360 000 €	Participation des communes	96 008 €
		C.C.BLP	30 000 €
		TOTAL FONDS PROPRES	126 008 €
TOTAL	360 000 €	TOTAL	360 000 €

En route pour une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Un territoire dynamique, avec des dispositifs qui se sont succédés depuis 20 ans : **près de 380 ménages de propriétaires occupants accompagnés en 20 ans.**

Le territoire a toujours été très dynamique en matière de politique d'amélioration du parc privé ancien, avec la succession, depuis plus de 20 ans, de plusieurs opérations. Ces dispositifs étaient déjà portés à l'échelle du même territoire de 20 communes, couvert à l'époque par un syndicat intercommunal, le S.A.R.B.P.L.

Les bilans de ces opérations ont été très positifs puisque l'OPAH 2002-2004 a permis l'amélioration de 237 logements répartis pour moitié entre propriétaires occupants et bailleurs. Puis le PIG (Programme d'Intérêt Général) 2006-2008 a permis la réhabilitation de 161 logements.

La dernière opération en date s'est déroulée du 1er avril 2015 au 31 mars 2020 grâce à deux renouvellements d'un an à l'issue de la période initiale de trois ans. Le bilan de la cinquième et dernière année est présenté ci-dessous.

L'association SOLIHA a été chargée du suivi-animation de l'OPAH par un marché de services qui s'est achevé en 2020. Elle a piloté cette opération, monté les dossiers, vérifié l'éligibilité des demandeurs, donné des conseils techniques et réalisé des diagnostics.

Elle a présenté au comité de pilotage le bilan de l'opération, ainsi qu'une étude spécifique sur les logements vacants (notre territoire étant particulièrement concerné). Cette étude constitue l'étude pré-opérationnelle pour lancer une nouvelle opération.

Les enjeux de cette prochaine OPAH ont été définis lors du conseil communautaire du 19 janvier 2021 :

- ✓ L'adaptation des logements des personnes âgées et/ou handicapées en vue de faciliter leur maintien à domicile
- ✓ L'amélioration du parc de logements indignes ou très dégradés
- ✓ La requalification thermique du parc de logements privés et la lutte contre la précarité énergétique
- ✓ La diminution du nombre de logements vacants.

Bilan de la 5^{ème} année

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 045-200068278-20210701-2021083D-DE



Au 1^{er} janvier 2020 :

- Une hausse des contacts sur cette dernière année : 55 nouveaux contacts sur 9 mois, soit 6 contacts en moyenne par mois (contre moins de 5 les années précédentes). Plus de 67% pour des travaux d'économie d'énergie → plusieurs actions de communication dans la presse, participation à un forum senior, rappel du dispositif auprès des partenaires,
- Aucun projet de propriétaire bailleur sur l'année
- **26 propriétaires occupants accompagnés** dans leur projet de travaux sur 9 mois (rythme identique aux années précédents, en moyenne 30 par an) :

Accompagnement propriétaires occupants	Dossiers agréés	Dossier en attente de passage en commission	Visites réalisés en attente de devis	Visites à programmer	TOTAL	Rappel des objectifs	Moyenne année précédente
Adaptation, accessibilité	13	0	0	2	15	14	13
Economie d'énergie Habiter Mieux Sérénité	13	0	2	3	18	19	18
Indigne, très dégradé	0	0	0	0	0	2	< 1
Sécurité, salubrité	0	0	0	0	0	1	< 1

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2019, **16 dossiers Habiter Mieux Agilité** dont 2 propriétaires qui ont bénéficié d'un accompagnement de Soliha
= au total, 30 ménages qui ont réalisé des travaux d'économie d'énergie

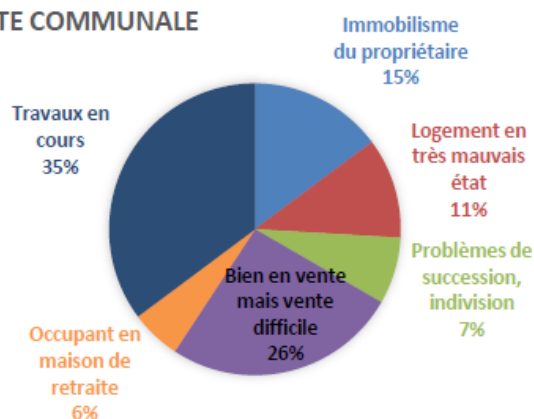
Source : SOLIHA

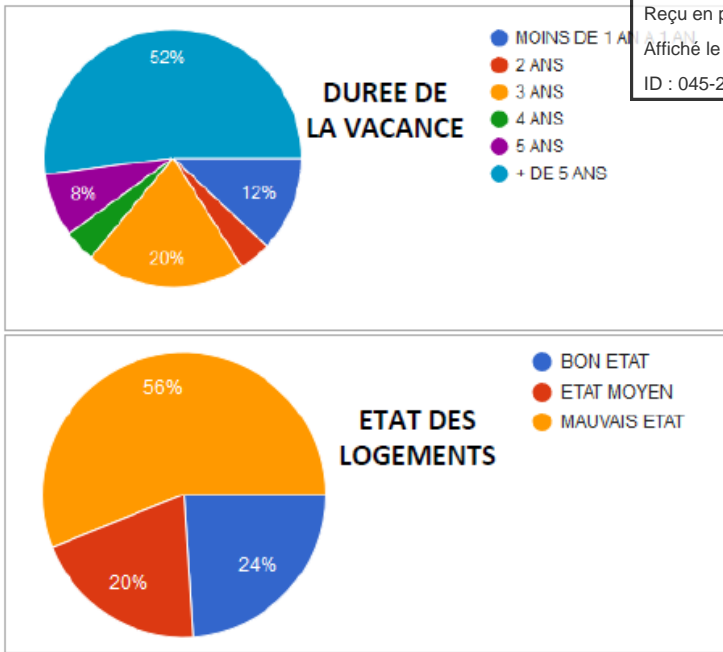
ETUDE SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS

Pour cette cinquième et dernière année, l'accent a été mis sur les logements vacants. En effet, ce sujet est préoccupant car **notre territoire présente un taux de vacance de 13 %, supérieur à la moyenne départementale (9 %)**.

Une étude a été menée par SOLIHA, l'organisme en charge de l'animation de l'OPAH.

CAUSES DE LA VACANCE ENQUETE COMMUNALE





Source : SOLIHA

Le 27 juillet 2017, le conseil communautaire a accepté de soutenir financièrement les communes qui s'engagent dans une opération de Cœurs de village par le versement d'un fonds de concours.

Un règlement détaillant les conditions d'attribution (dépenses éligibles, modalités d'attribution et de versement, taux et plafond, etc.) a été adopté.

Afin d'harmoniser la situation, une étude architecturale et urbanistique a été lancée dans le but de délimiter le périmètre des Cœurs de ville/village dans les 14 communes de l'ex-communauté de communes de Briare (ceci ayant déjà été réalisé avant 2017 par l'ex-communauté de communes de Châtillon-sur-Loire sur ses 6 communes).

Les communes concernées sont : Adon, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Bonny-sur-Loire, Briare, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins-en-Gâtinais, La Bussière, Ousson-sur-Loire, Ouzouër-sur-Trézée et Thou.

Le taux du fonds de concours est fixé à 40 % de la dépense éligible, définie comme le montant des travaux HT diminué des autres subventions obtenues par la commune, cette dernière ayant donc à sa charge 60 % de la dépense éligible.

Le montant maximum du fonds de concours est fixé à 150 000 € par opération ou par tranche d'opération.

La commission Economie Finances, lors de sa réunion du 27 août 2020, a donné son avis favorable pour l'attribution d'un fonds de concours à la commune d'Autry-le-Châtel pour ses travaux de Cœur de village ayant pour objet la modernisation de l'éclairage public dans le centre-bourg.

Selon le règlement d'attribution :

Sont éligibles : les candélabres, fourniture et pose avec tous raccordements pour un montant de 32 240 € HT + 380 € HT selon le devis présenté.

Non éligibles : les travaux annexes, les travaux non visibles (travaux électriques, interventions diverses sur le réseau, armoire électrique...)

Soit un fonds de concours de $32\,620\text{ €} \times 40\% = 13\,048\text{ €}$



La voirie intercommunale représente **445 kilomètres** selon les éléments dont nous disposons actuellement (relevé ATESAT), 242 km sur le territoire de l'ex CCCB et 203 km sur le territoire de l'ex CCCC. La CCCB avait transféré 85 % de la voirie goudronnée hors agglomération sans transfert de charge.

REGLEMENT DE VOIRIE

Un règlement de voirie a été adopté le 16 juillet 2019.

Ce règlement concerne l'ensemble des voies communales qui ont été reconnues d'intérêt communautaire selon la définition retenue par le conseil, y compris les voiries des zones d'activités.

Il définit les interventions qui incombent à la communauté de communes et celles qui restent à effectuer par les communes (interventions d'urgence telles que le rebouchage des nids de poule). En ce qui concerne les travaux lourds, toute création d'une nouvelle voie est automatiquement de compétence communautaire. Les pouvoirs de police sont, quant à eux, conservés par les Maires.

Il rappelle que les voiries doivent être classées dans le domaine public communal ; en effet une voie classée « chemin rural » et donc appartenant au domaine privé de la commune ne peut pas être intégrée à la voirie d'intérêt communautaire.

Les précisions suivantes sont apportées :

- l'entretien des nids de poule incombe aux communes ;
- la voirie des hameaux est bien comprise dans la définition de la voirie d'intérêt communautaire, dès lors qu'elle est revêtue.

TRAVAUX

Les communes ayant bénéficié de travaux sont : Adon, Batilly-en-Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Briare, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois et Saint-Firmin-sur-Loire, pour un montant total de 518 862.50 € HT (en 2019 : 471 511,75 € HT).

CENTRE AQUATIQUE L'ILE VERTE

TRAVAUX DE RENOVATION

Les travaux ont débuté le 18 mai 2020 malgré le difficile contexte pour les entreprises (manque d'approvisionnement, mise en place d'un lourd protocole sanitaire pour les chantiers...)

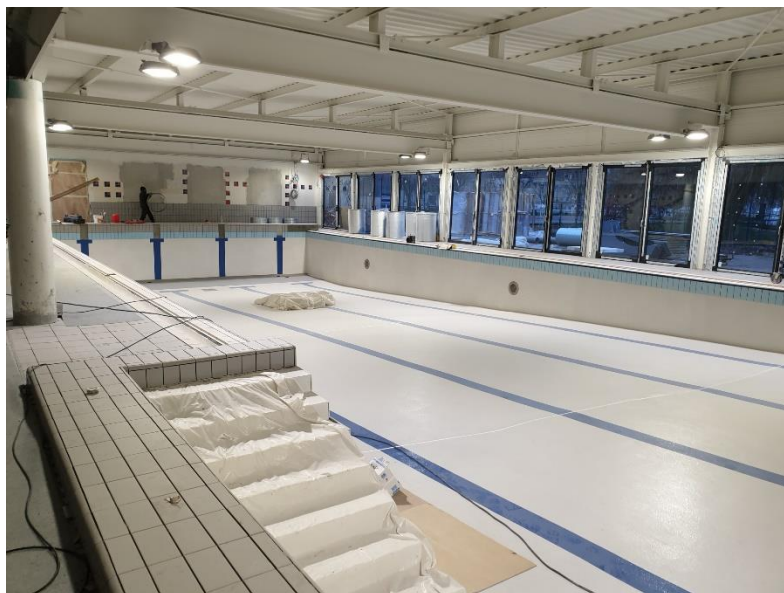
Le montant des travaux après ouverture des plis était de 2 590 969,99€ TTC, à quoi il a fallu ajouter 208 372,32€ TTC de travaux supplémentaires suite à l'apparition de sujétions techniques (fondations en micro-pieux, chape béton à reprendre...) et de prestations supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage (réfection du toboggan, recathodisation du filtre et réservation pour un déchloramineur). La fin des travaux est prévue vers le mois de juin 2021.

La maîtrise d'œuvre (GRUET et V+C) s'élève à 316 810,80 € TTC

Les coûts annexes : assurance (39 682,43 €), études préliminaires et bureaux d'études (48 960 73 €) sont de 88 643,16 € TTC

Les subventions prévisionnelles sont la DETR (100 000 €), l'aide départementale du Volet 2 (800 000 €) et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du CRST du Pays Giennois (391 000 €), soit un total de 1 191 000 € (environ 56% subventionné).

Soit un reste à charge pour la collectivité de 1,7 million d'euros financé essentiellement par l'emprunt.



CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



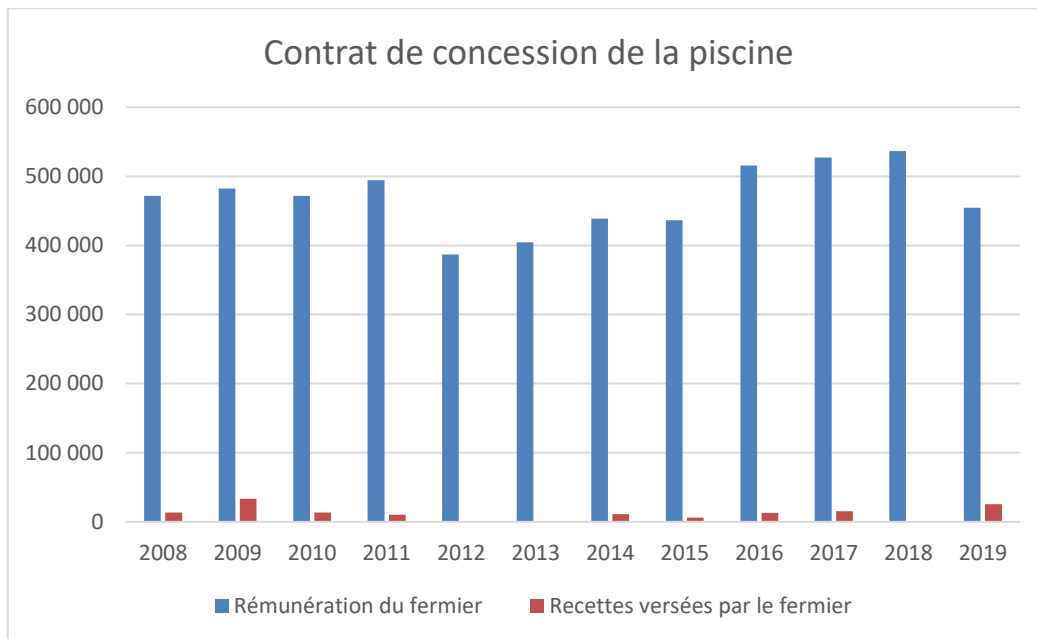
ID : 045-200068278-20210701-2021083D-DE

Le centre aquatique des Prés Gris est exploité par la société RECREA par voie de concession de service public, sous le nom commercial « L'Île Verte ».

La société RECREA a été retenue, après analyse des offres, pour la période 2019-2023.

La renégociation de ce contrat a en effet permis des conditions financières plus favorables.

Le coût annuel pour la communauté de communes a été de 363 935 € (hors indexation) en 2020, un montant qui a été ajusté compte tenu de la fermeture du centre pour travaux.



NB. Intéressement 2018 et 2019 en attente / Indexation 2019 en attente

EXPLOITATION

La société RECREA a remis son rapport annuel d'activités qui est consultable au siège de la communauté de communes.

En raison de la fermeture durant toute l'année 2020, ce rapport contient des données générales et des indications sur le chantier et les futurs tarifs.

Salle de sport à Autry-le-Châtel

La salle de sport a été mise en service en novembre 2018.

Elle est utilisée par l'école d'Autry-le-Châtel, l'accueil de loisirs, plusieurs associations (gym, badminton, hand-ball, aikido, yoga) et le relais petite enfance (ex RAM) pour ses ateliers. Les associations bénéficient de la gratuité dès lors que 70 % de leurs pratiquants sont domiciliés dans le territoire de Berry Loire Puisaye.



Gymnase à Châtillon-sur-Loire

Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, la Communauté de communes a intégré le gymnase intercommunal de Châtillon-sur-Loire utilisé principalement par le collège et les associations locales.



La petite enfance, une compétence récente

Au 1^{er} janvier 2019, la communauté de communes Berry Loire Puisaye a pris la gestion des haltes-garderies du territoire. A la rentrée de septembre 2019, les deux haltes-garderies ont été transformées en multi-accueils avec une ouverture à la journée complète du lundi au vendredi, de 7h/7h30 à 18h/18h30.

Une étude de besoins, en partenariat avec la CAF a été engagée en 2018, auprès des familles du territoire pour connaître leurs « habitudes » et leurs attentes en matière de mode de garde.

Suite à cette enquête qui a permis de mettre en évidence la nécessité de développer un accueil collectif parallèle à la garde chez les assistantes maternelles, la CCBLP a décidé de créer un Pôle Petite Enfance regroupant un multi-accueil, un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) et un Relais d'Assistants Maternels (RAM) itinérant ainsi que l'ouverture de la halte-garderie de Châtillon sur Loire en multi accueil début septembre 2019.

PERSONNEL

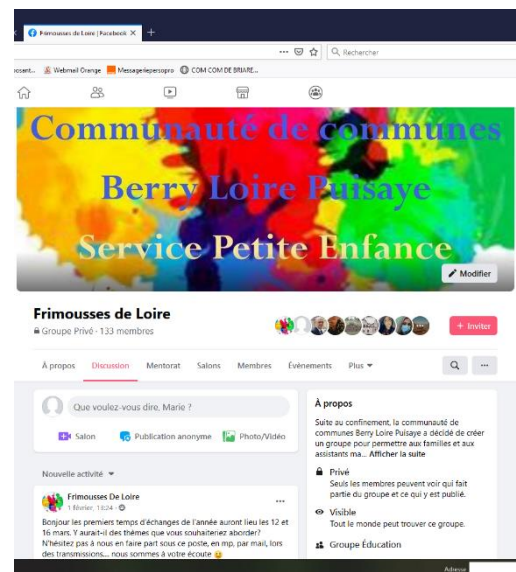
De janvier à juillet 2020, le service petite enfance comptait 12 agents.

A partir de septembre, un treizième agent a été recruté suite à l'augmentation de la capacité au multi-accueil de Châtillon s/Loire (passage de 13 à 16 berceaux tous les jours de la semaine).

TEMPS FORTS 2020

Communs à toutes les structures

- Grande semaine de la petite enfance sur le thème s'aventurer qui a eu lieu du lundi 12 au vendredi 16 octobre
- Journée pédagogique entre professionnels des structures de la CCBLP : mercredi 18 novembre
- Création d'un groupe facebook « Frimousses de Loire »



BILAN DES DIFFERENTES STRUCTURES

Lieu d'Accueil Enfants Parents

En service depuis janvier 2020, il a été ouvert 34 mercredis matins, il a accueilli 27 parents et 44 enfants.

Actions parentalités

Dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), 4 tables rondes ont été proposées avec les thèmes suivants :

« La coéducation et moi dans tout ça ? »

« Le confinement avec de jeunes enfants : comment vivre avec ? comment en parler à mes enfants ? ».

13 familles du territoire y ont participé.

Relais Assistants Maternels

Cette année il a changé de nom pour s'appeler Relais Petite Enfance avec une nouvelle mission de guichet unique qui renseigne sur les démarches et accompagne les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins (multi-accueil, assistantes maternelles, garde à domicile...).

Le 19 novembre, pour la journée des assistants maternels, les animatrices du relais les ont mis à l'honneur lors d'une soirée spéciale d'échanges et de partage.

En décembre 2020, le territoire compte 79 assistants maternels agréés dont 2 agréés cette année. Au cours de l'année, 8 professionnels ont arrêté définitivement leur activité et 7 sont en arrêt provisoire (congé maternité, arrêt maladie...).

267 places sont disponibles pour cet accueil individuel.

Tout au long de l'année des animations collectives (à hauteur de 6 par semaine) ont eu lieu, ce qui a permis la présence de 27 assistants maternels avec 132 enfants.

11 assistants maternels ont suivi les séances d'analyse de la pratique et 6 ont suivi une formation proposée par le relais.

Au niveau des actions individuelles, les animatrices ont répondu à 160 demandes concernant les familles et 202 concernant des demandes d'assistants maternels.

Carnaval au relais d'assistantes maternelles



Costumes variés et bariolés au carnaval du RAM.

Une vingtaine d'enfants ont fêté carnaval avec le relais d'assistantes maternelles (RAM) au centre médicosocial.

Encadrés par les animatrices Lorraine/Blanche-Neige et Marie-Luce, les enfants, dûment déguisés

avec des costumes confectionnés par parents et assistantes, ont participé à des ateliers d'éveil en décoration de masques et joué au chamboule-tout avant de terminer en musique, avec instruments adaptés, au moment du goûter.

Journal de Gien – 12/03/2020

BRIARE

Parler ou non du Covid aux jeunes enfants, le sujet d'une table ronde



DÉBAT. Lisa Desplanches, éducatrice de jeunes enfants, et Stéphanie Merle Ducloy, psy, ont animé la réunion.

Vendredi soir, deux mamans dont les enfants fréquentent le multi-accueil Frimousses de Loire ont organisé une table ronde. Le sujet : comment parler ou non de la pandémie aux jeunes enfants. Stéphanie Merle Ducloy, psychologue, et Lisa Desplanches, éducatrice de jeunes enfants étaient présentes.

Chacune a pu partager ses appréhensions face à la pandémie, au confinement et à l'après-confinement. Stéphanie Merle Ducloy a rassuré les mamans : « Beaucoup ont fait comme elles ont pu, toujours au mieux. » Et d'expliquer que « le confinement est venu percuter chaque foyer dans son quotidien. Il a contraint à ne pas sortir. On a dû faire avec, se débrouiller. Être parent à temps plein n'est

pas toujours évident. »

Diminuer son stress pour diminuer le leur

Puis, elle a évoqué les peurs des adultes. « Si on parvient à diminuer son anxiété, on aura des enfants moins anxieux. On fait ce qu'il faut pour se protéger, se laver les mains, mettre de la distance, les gestes barrières, c'est aussi rassurant pour les petits. Il va falloir apprendre à vivre avec. Le serrage de main n'est pas obligatoire, le bisou peut être intrusif, un regard, un sourire peuvent les remplacer. »

Au multi-accueil, une visioconférence avec les responsables avait permis de rassurer les parents pour remettre leurs enfants. Ces derniers se sont, d'ailleurs, rapidement adaptés au protocole, plus facilement que les professionnelles. ■

Rép. du Centre – 02/07/2020

Multi-accueil de Briare :

Le multi-accueil a été ouvert 191 jours soit 22 538 heures. Il a accueilli 44 enfants différents. Le taux d'occupation de la structure est de 68% et le taux horaire moyen est de 1,15h/heure.

Multi-accueil de Châtillon-sur-Loire :

Le multi-accueil a été ouvert 205 jours soit 29 674 heures. Il a accueilli 57 enfants différents. Le taux d'occupation de la structure est de 69 % et le taux horaire moyen est de 1,44h/heure. Depuis septembre l'agrément est placé à 16 places quotidiennes.

Projet de nouvelle structure à Briare

Le pôle petite enfance est prévu pour accueillir 30 berceaux, le bâtiment aura une superficie d'environ 450 m² sur un terrain de 2 500 m² mis à disposition par la commune de Briare via un bail emphytéotique situé au 39, avenue Yver Bapterosses à Briare (à côté du magasin de bricolage). L'architecte en charge de cette opération est le cabinet LC Architecture. Le montant de l'opération est d'environ 1 600 000€ (travaux, études et maîtrise d'œuvre).

Les aides sous forme de subventions (Etat, CAF, MSA) et de prêts aidés (CAF), auxquelles viendra s'ajouter l'inscription au titre du prochain contrat départemental, représentent plus d'un millions d'euros soit plus de 70 % d'aides.

Le bâtiment devrait être livré fin août 2021 (prévu 8 mois de travaux), peut-être plus vraisemblablement en septembre compte tenu des autorisations à avoir, levées des réserves, agencements intérieurs, recrutements des personnels, etc.



Cabinet LC Architecture

La résidence autonomie propose 74 appartements pour retraités dans un cadre agréable et sécurisé, avec de nombreux services (restauration, animations...)

Le rapport d'activités de la résidence est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

CREATION DE 2 LOGEMENTS TEMPORAIRES

Il s'agit d'équiper et de meubler deux logements qui seront proposés à des personnes pour une durée de quelques jours à trois mois maximum, par exemple après une sortie d'hospitalisation ou durant l'absence d'un aidant, ou encore de façon saisonnière lorsque le logement est mal chauffé ou isolé. Le Département a délivré son agrément pour affecter deux logements en temporaire.

Le conseil communautaire a validé ce projet.

Une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée pour aménager et meubler ces appartements. Les lots ont été attribués le 16 novembre 2020.

Des subventions vont être sollicitées auprès des organismes compétents en matière de logement des personnes âgées et de maintien à domicile, et notamment la CARSAT,

Le tarif de l'hébergement temporaire est fixé à 55,00 € nets de taxes par nuitée, ce tarif incluant l'hébergement, la restauration, les draps et serviettes de toilette, dans un appartement meublé et équipé de la télévision et du téléphone (toutes charges comprises).

La convention d'hébergement temporaire sera d'une durée minimale de 2 nuitées et d'une durée maximale de 3 mois,

Plan de financement :

Dépenses	Recettes			
	HT	TTC		
Lot 1 Gros œuvre, maçonnerie - LEGOUT (45)	4 290,91 €	5 149,09 €	CARSAT (PAI 2020)	31 735,38 €
Lot 2 Electricité - CLEMESSY (45)	7 000,32 €	8 400,38 €	Subvention compl. CARSAT	19 115,00 €
Lot 3 Plomberie - BERCIER LECHAUVE (45)	18 965,66 €	21 040,40 €		
Lot 4 Menuiserie - TAVERNIER (45)	6 288,98 €	7 546,78 €		
Lot 5 Peinture, sols - ASSELINE (45)	13 736,78 €	15 110,46 €		
TOTAL TRAVAUX	50 282,65 €	57 247,11 €	TOTAL SUBVENTIONS	50 850,38 €
Mobilier et équipements IKEA	7 102,20 €	8 522,64 €	C.C.BLP	22 222,45 €
Cuisine aménagée IKEA	4 637,96 €	5 565,55 €		
TV, téléphone, machine à laver CONFORAMA	1 447,94 €	1 737,53 €		
TOTAL EQUIPEMENTS	13 188,10 €	15 825,72 €	TOTAL FONDS PROPRES	22 222,45 €
TOTAL	63 470,75 €	73 072,83 €	TOTAL	73 072,83 €

RENOUVELLEMENT MARCHE DE RESTAURATION

Le marché a été attribué à la société SUD EST RESTAURATION (71) à compter du 1^{er} février 2020 et pour une durée de 2 ans, conformément au cahier des charges de la consultation, aux conditions tarifaires suivantes :

- A. Journée alimentaire résident « repas ordinaire » 3,542 € HT
- A bis. Journée alimentaire résident « repas amélioré » 4,740 € HT
- A ter. Journée alimentaire résident « repas de fête » 8,364 € HT
- B. Déjeuner ordinaire sans apéritif 3,197 € HT
- C. Déjeuner ordinaire avec apéritif 3,705 € HT
- D. Déjeuner anniversaires/fériés 4,740 € HT
- E. Déjeuner fêtes 8,364 € HT
- F. Goûters 0,457 € HT
- Forfait mensuel restauration « offre de base » 4 467,259 € HT

CREATION DU SERVICE

Suite à un appel à projets émanant du Département du Loiret lancé en mars 2019, visant à poursuivre le déploiement d'espaces de services publics dans le Loiret, le territoire Berry Loire Puisaye a été retenu.

Le 9 mars, une convention entre le Département du Loiret et la communauté de communes a été signée. Elle vise à mettre en place un espace de services publics itinérant pour assister les usagers du territoire dans leurs démarches administratives.

Il permet aux usagers de contacter et de parler, en direct via un écran d'ordinateur et un téléphone, avec un responsable administratif de la CPAM ou autres services.

Les organismes qui peuvent être contactés par visiophonie :

- ✓ L'Assurance Maladie (CPAM)
- ✓ Les Allocations familiales (CAF)
- ✓ La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- ✓ L'Agence départementale d'informations sur le logement (ADIL)
- ✓ La Maison de la justice et du droit (Ministère de la Justice)
- ✓ Le Conseil départemental de l'accès au Droit du Loiret (CDAD 45)

D'autres domaines administratifs requièrent un contact numérique et, là aussi, il est possible d'aider les usagers pour refaire une carte grise, un permis de conduire, effectuer un changement de domiciliation, etc.



ORGANISATION

La personne en charge du service s'est déplacée dans chaque commune afin de présenter le service aux élus et agents.

Un livret d'accueil a été rédigé et distribué pour expliquer le fonctionnement de cet espace. Il a été distribué aux communes du territoire.

La crise sanitaire a ralenti le fonctionnement de ce service : impossibilité de recevoir les gens pendant le confinement.



LIVRAISON BORNE

La borne itinérante a été livrée par le Département en juillet 2020. Il a été constaté que l'imprimante était très encombrante et très lourde, difficilement transportable.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE FRANÇOIS RABELAIS



Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, la Communauté de communes a intégré la maison de santé « François Rabelais » de Châtillon-sur-Loire, bâtiment intercommunal.

RESTOS DU COEUR

Un local a été acquis en juin 2018 par la Communauté de communes et mis à disposition des Restos du Cœur.

Des travaux d'agrandissement ont été effectués et réceptionnés au 1^{er} trimestre 2019.

L'Etat a apporté son concours financier à hauteur de 96 560 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), soit plus de 40 % du montant du projet.



CENTRE MEDICO-SOCIAL A CHATILLON-SUR-LOIRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 045-200068278-20210701-2021083D-DE



Suite à la fusion avec la Communauté de communes de Châtillon-sur-Loire, la Communauté de communes a intégré un autre bâtiment intercommunal :

- Le Centre Médico-Social qui offre des bureaux pour des permanences, une salle polyvalente en location à destination des particuliers et des locaux pour le multi-accueil.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

8 communes en régie : Bonny-sur-Loire, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou.

7 communes en concession de service public : Adon, Autry-le-Châtel, Beaulieu-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire, La Bussière, Ouzouër-sur-Trézée.

Le service gère et contrôle des contrats de délégation de service public et gestion des communes en régie.

BUDGET

Assainissement collectif concession :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS (001)		FONCTIONNEMENT (002)		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1 : 2018		322 080,30 €		255 806,82 €	- €	577 887,12 €
Opérations de l'exercice 2019	135 657,35 €	419 488,45 €	559 878,58 €	472 375,43 €	695 535,93 €	891 863,88 €
TOTAUX	135 657,35 €	741 568,75 €	559 878,58 €	728 182,25 €	695 535,93 €	1 469 751,00 €
Résultats de clôture N : 2019		605 911,40 €		168 303,67 €		774 215,07 €
Restes à réaliser de l'exercice N : 2019	65 578,38 €	97 424,00 €			65 578,38 €	97 424,00 €
TOTAUX CUMULES	201 235,73 €	838 992,75 €	559 878,58 €	728 182,25 €	761 114,31 €	1 567 175,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		637 757,02 €		168 303,67 €		806 060,69 €

Assainissement collectif régie :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS (001)		FONCTIONNEMENT (002)		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1 : 2018		97 605,55 €		208 588,68 €	- €	306 194,23 €
Opérations de l'exercice 2019	38 887,92 €	190 829,93 €	435 042,77 €	311 084,37 €	473 930,69 €	501 914,30 €
TOTAUX	38 887,92 €	288 435,48 €	435 042,77 €	519 673,05 €	473 930,69 €	808 108,53 €
Résultats de clôture N : 2019		249 547,56 €		84 630,28 €	- €	334 177,84 €
Restes à réaliser de l'exercice N : 2019		21 728,68 €			- €	21 728,68 €
TOTAUX CUMULES	38 887,92 €	310 164,16 €	435 042,77 €	519 673,05 €	473 930,69 €	829 837,21 €
RESULTATS DEFINITIFS		271 276,24 €		84 630,28 €		355 906,52 €

HARMONISATION DES TARIFS

Le 12 mars 2020, Monsieur LECHAUVÉ, Vice-président a présenté le projet d'harmonisation des tarifs de l'assainissement collectif. Il rappelle que le conseil communautaire a délibéré en ce sens le 11 février 2020 suite à un travail approfondi de la commission sur les tarifs

Il y aura pour chaque commune une correction tarifaire qui dépendra :

-de la grille d'harmonisation validée par le conseil communautaire, qui sera positif ou négatif selon les communes)

-des besoins budgétaires de la communauté de communes pour réaliser le programme pluriannuel d'investissements déterminé par le schéma directeur.

Par exemple :

Au budget « concession » 2018, la CCBLP a une recette de 567 122 € pour un volume facturé de 624 013 m³ et 7 741 abonnés soit 80 m³ par abonné. Si cette recette ne suffit pas à équilibrer le budget il faudra une hausse B qui sera égale à (Besoin budgétaire-567 122)/624 013. Si par exemple il nous faut 600 000 € au budget pour l'équilibrer, il faudra appliquer une hausse de $600\,000 - 567\,122 / 624\,013 = 0,052$ €/m³.

La correction par commune sera égale à A+B. Exemple pour Adon toujours dans l'hypothèse d'un besoin de 600 000 € : -0,08 d'harmonisation + 0,052 de besoin soit = -0,028 € de variation. Pour Bonny +0,05 d'harmonisation +0,052 de besoin soit + 0,102/M³. Cette hausse sera à répartir sur la somme totale pour les communes en régie et sur la part collectivité pour les communes en DSP en tenant compte de la hausse contractuelle éventuelle du délégataire. Cette hausse sera à répartir selon les communes entre la part fixe et la part variable pour obtenir le prix moyen sur la base de 80 m³ par abonné et en veillant que la part fixe totale (part délégataire + part collectivité) ne représente pas plus de 40 % dans une facture théorique de 120m³.

La commission est favorable à ce principe. Il serait souhaitable de provisionner une somme supplémentaire (par exemple 30 000 €) pour disposer d'une marge.

Le Conseil communautaire a validé le 12 mars 2020. L'harmonisation des tarifs se fera sur une période de 10 ans.

TARIFS au 01/01/2020 en € HT/an pour la part fixe et en € HT/m ³ pour la part variable.				
CONCESSION				
Communes	2020			
	Délégataire		CCBLP	
	Part Fixe	Part Variable	Part Fixe	Part Variable
ADON	94,76	1,2140	18,002	0,305
AUTRY	70,00	1,0450	35,794	0,740
BEAULIEU	90,20	1,4558	22,900	1,655
BRIARE	52,22	0,8293	10,290	0,332
CHATILLON	39,00	1,0332	13,636	0,800
LA BUSSIÈRE	41,28	1,2190	30,000	0,542
OUZOUEUR	82,98	1,1110	5,000	0,080
REGIE				
	2020			
	Délégataire		CCBLP	
	Part Fixe	Part Variable	Part Fixe	Part Variable
BONNY			9,517	1,750
CERNOY			80,000	0,727
CHAMPOULET			27,479	0,490
DAMMARIE			42,000	0,667
OUSSON			6,869	1,860
PIERREFITTE			44,500	0,897
ST FIRMIN			53,292	0,930
THOU			30,951	0,470

ETUDE DE GOUVERNANCE

La suite de l'étude de gouvernance et du schéma directeur a pris du retard suite à la crise sanitaire et aux conditions défavorables pour la campagne de nappes.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 045-200068278-20210701-2021083D-DE



ASSISTANCE TECHNIQUE DU DEPARTEMENT POUR LE SUIVI DES OUVRAGES

Une convention d'assistance technique du Département du Loiret a été signée, avec notamment les stipulations suivantes :

Missions : assistance technique pour le diagnostic et le suivi de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye

Durée de la convention : un an à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable par tacite reconduction.

Modalités financières : rémunération forfaitaire annuelle F calculée de la façon suivante :

$F = t \times H$ où « t » est le tarif en euros par habitant fixé chaque année par le Département et H la population DGF de la communauté de communes, soit à titre indicatif pour l'année 2020 :

$F = 0,30 \text{ €} \times 20\,334 \text{ (pop. DGF 2019)} = 6\,100,20 \text{ €}$.

CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICES

Société MEYER

Service d'assainissement de Ousson-sur-Loire (contrat n° 0104/21/JDS)

Durée : 1 an

Missions : entretien des postes de refoulement, relèvement et nettoyage de la station d'épuration selon descriptif du contrat

Montant du marché : à prix unitaires

Pompage, nettoyage HP et pompage des effluents à la station : 272,48 € HT par intervention pour 4 m³ environ

Postes de refoulement et de relèvement : 131,37 € HT par unité

Service d'assainissement de Ousson-sur-Loire (contrat n° 0104/21/JDS)

Durée : 1 an

Missions : élimination des boues de la station d'épuration

Montant du marché : à prix unitaires

Location d'une cuve de 30m³ : 288,43€ H.T. par mois

Extraction des boues contenues dans la cuve de décantation pour épandage : 27,96€ H.T./m³

Extraction des boues contenues dans la cuve de décantation pour déshydratation 398,93 H.T. par rotation de 25m³ maximum

Traitement des boues par déshydratation 43,30€ H.T./m³

Service d'assainissement de Bonny-sur-Loire (contrat n° 0099/21/JDS)

Durée : 1 an

Missions : entretien des postes de refoulement, relèvement et nettoyage de la station d'épuration selon descriptif du contrat

Montant du marché : à prix unitaires

Pompage, nettoyage HP et pompage des effluents à la station : 280,65 € HT par intervention pour 4 m³ environ

Postes de refoulement et de relèvement : 135,31 € HT par unité

Société SUEZ

Service d'assainissement de Bonny-sur-Loire

Durée : 1 an (échéance février 2021)

Missions : entretien de la station d'épuration

Montant du marché : 22 614,00 € HT

EPANDAGE DES BOUES COVID

Suite à la crise sanitaire, les boues ne pouvaient plus être épandues en milieu agricole. La CCBLP a étudié différentes solutions et a retenu la technique de l'hygiénisation par injection de chaux liquide directement dans les silos.

Cette solution a été validée par la Direction Départementale des Territoires après différentes analyses. Les boues ont ainsi pu être épandues avec un surcoût maîtrisé.

TRAVAUX

- Réhabilitation des réseaux et branchement à Châtillon-sur-Loire : grande rue, rue du glâcis, place sainte-Anne, impasse du bief du glâcis et du Marois.
- Mise à niveau des boîtes de branchement sur l'ensemble du territoire
- Renouvellement de matériels divers sur les ouvrages des 8 communes en régie
- Extension de réseau à Châtillon-sur-Loire, chemin des morts revenants
- Réalisation des branchements à Pierrefitte-ès-Bois, grande rue.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Le rapport d'activités du SPANC est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

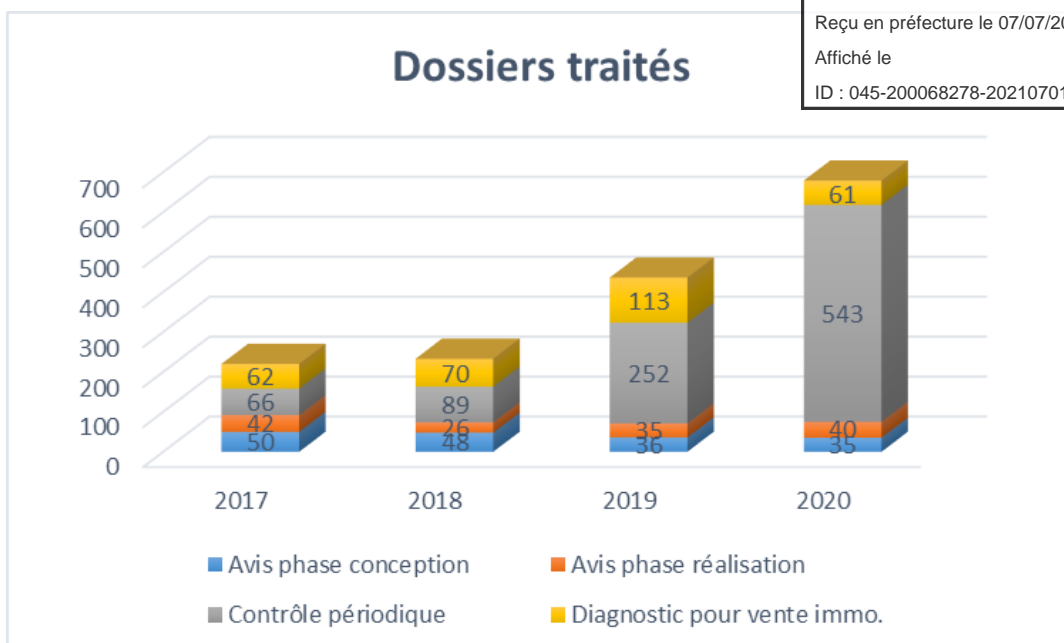
TARIFS

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2010 (mise en place du service), le conseil a voté le 19 décembre 2019 les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

TARIFS SPANC 2019	
DIAGNOSTIC PERIODIQUE	116,00 €
DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE	116,00 €
AVIS DE CONCEPTION	40,00 €
AVIS DE REALISATION	76,00 €
TARIFS SPANC 2020	
DIAGNOSTIC PERIODIQUE	120,00 €
DIAGNOSTIC EN VUE D'UNE VENTE	120,00 €
AVIS DE CONCEPTION	42,00 €
AVIS DE REALISATION	78,00 €

FONCTIONNEMENT

Le SPANC a traité en 2020 plus de 679 dossiers dont 35 avis en phase conception 40 avis en phase réalisation (9 en partie subventionnés par l'agence de l'eau Loire Bretagne et 3 par l'agence de l'eau Seine Normandie), 543 contrôles périodiques, 61 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière.



BUDGET

LIBELLES	INVESTISSEMENTS (001)		FONCTIONNEMENT (002)		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1 : 2018		16 827,44 €		103 672,57 €	- €	120 500,01 €
Opérations de l'exercice 2019	87 532,81 €	97 391,02 €	56 593,73 €	47 577,00 €	144 126,54 €	144 968,02 €
TOTAUX	87 532,81 €	114 218,46 €	56 593,73 €	151 249,57 €	144 126,54 €	265 468,03 €
Résultats de clôture N : 2019		26 685,65 €		94 655,84 €		121 341,49 €
Restes à réaliser de l'exercice N : 2019	62 916,50 €	42 260,59 €			62 916,50 €	42 260,59 €
TOTAUX CUMULES	150 449,31 €	156 479,05 €	56 593,73 €	151 249,57 €	207 043,04 €	307 728,62 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 029,74 €		94 655,84 €		100 685,58 €

TRANSPORTS

La communauté de communes est compétente en matière de transports scolaires et périscolaires.

Transports scolaires :

Ramassage scolaire

La communauté de communes est « autorité organisatrice de second rang » (AO2). A ce titre, elle est l'interlocuteur de la Région pour tout ce qui concerne le transport des élèves.

Elle est également chargée de faire appliquer le règlement sur la sécurité et la discipline dans les transports scolaires en cas de signalements d'indiscipline.

- A destination du collège de Briare
- A destination des écoles primaires hors agglomération
- A destination du collège de Châtillon sur Loire

Piscine

La Communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires du territoire vers les piscines de Briare, Belleville-sur-Loire et Gien, dans le cadre des séances scolaires.

Coût total pour l'année 2020 : **3 001,37 € TTC**

Du fait de la crise sanitaire et de la fermeture de la piscine de Briare pour travaux, le coût de l'année 2020 est en forte diminution. Pour information, en 2019, il avait été de 24 051,34 € TTC.

Sont concernées habituellement les écoles de Bonny, Ouzouër-sur-Trézée, La Bussière, Gustave Eiffel - Gaime de Briare, Adon, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Autry-le-Châtel.

Projets pédagogiques

La communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires dans le cadre de projets pédagogiques.

- Coût total en 2020 : **1 326,13 € TTC** pour 13 transports, 514 élèves
La crise sanitaire a également impacté le nombre de ces sorties en 2020. Pour information, le coût pour 2019 est indiqué ci-dessous.
- Coût total en 2019 : 11.622 € TTC pour 79 transports, 3 352 élèves de toutes les écoles du territoire
- Critères de prise en charge :
 - 2 sorties par an par classe et par année scolaire
 - A l'intérieur du territoire de la communauté de communes
 - Pour des expositions
 - Pour des rencontres sportives
 - Pour des échanges scolaires

Transports périscolaires

Piscine

La communauté de communes propose un service de transport vers la piscine de Briare durant les mois de juillet, le mercredi. Ce service concerne les accueils de loisirs, mais aussi les jeunes hors structure.

Cette année, il n'a pu être mis en service du fait de la fermeture de la piscine pour travaux.

Pour information :

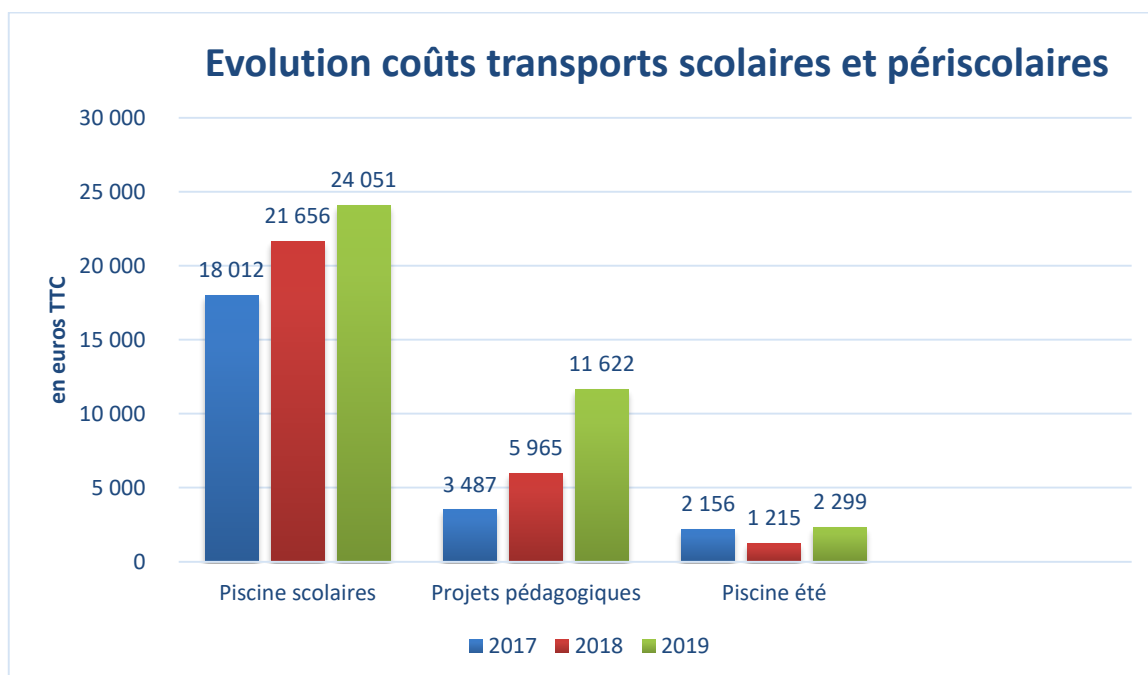
- Coût total 2019 : **1.138.59 € TTC** pour une centaine de personnes transportée
- 2 circuits :
 - La Bussière, Adon, Feins, Escrignelles, Ouzouer
 - Dammarie, Batilly, Thou, Faverelles, Bonny (utilisé par centre de loisirs), Ousson

En 2019, la communauté de communes a également financé le transport :

- de l'accueil de loisirs d'Autry-le-Châtel (1 transport) vers la piscine de Briare
- de l'accueil de loisirs de Beaulieu-sur-Loire (4 transports) vers la piscine de Belleville-sur-Loire

pour un total de **1 159.99 € TTC**

Aucun service en 2020 pour les centres de loisirs compte tenu des restrictions sanitaires.



(Année 2020 non mentionnée car non significative)

MANIFESTATIONS

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, les manifestations suivantes ont dû être annulées :

- Concert des Estivales prévu le 22 août
- Fête de Saint-Hubert prévue le 6 septembre à Ousson-sur-Loire

Le « Concerts de Poche » initialement prévu le 5 juin à Beaulieu-sur-Loire a été reporté au 5 décembre à Ouzouër-sur-Trézée pour finalement se dérouler en format numérique.

Le programme des ateliers « musique en chantier » a été revu (initialement prévu avec la Résidence autonomie Les Myosotis, l'EPHAD de Châtillon-sur-Loire, la maison-relais de Briare...). Néanmoins, ils ont été organisés avec des classes de primaires et les collèges de Beaulieu-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Ouzouër-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois.

Il était également prévu des ateliers à plus long terme avec les écoles afin de se produire lors du concert. Ce sont finalement 2 classes de l'Ecole du Centre à Briare et Ouzouër-sur-Trézée qui ont travaillé ensemble et qui ont pu se produire devant leurs camarades le 7 décembre.



PACT INTERCOMMUNAL

Le portage du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) Intercommunal est une compétence exercée par la Communauté de Communes.

Les communes et associations doivent soumettre leurs projets culturels, avec pièces justificatives à l'appui, à la Communauté de Communes afin que le dossier de demande de subventions afférentes soit transmis à la Région.

Le montant de la subvention de la Région s'élève à 88 000 € pour la saison 2020 sur une dépense subventionnable de 220 000€ TTC (coût artistique prévisionnel).

Au premier semestre 2021, un bilan sera fait pour connaître les manifestations qui ont pu effectivement se dérouler.

Deux brochures commune à tout le territoire ont été éditées (en janvier et en juillet). Elle présente toutes les manifestations de l'année 2020 qui bénéficient du soutien de la Région Centre Val de Loire et également les autres évènements à caractère culturel.

PARTICIPATION AU MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS RURAUX

FOURRIERE ANIMALE

La communauté de communes a été sollicitée par le nouveau « Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret » en vue de se substituer à ses communes membres pour l'adhésion au syndicat.

La totalité des 20 communes de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye a adhéré à ce syndicat. La mise en œuvre de cette substitution suppose la prise de la compétence par la communauté de communes et le calcul d'un transfert de charges portant sur le montant de la cotisation (0,31 € par habitant).

Ce transfert de charges a été validé par la CLECT.

Toutefois, les Maires conservent leurs pouvoirs de police en ce qui concerne la capture et la garde des animaux en divagation.

MOBILITES

TRANSPORTS MARCHES HEBDOMADAIRES

Marché de Briare

Coût total 2020 : **13 404,75 € TTC**

2 circuits :

- La Bussière, Ouzouer
- Thou, Faverelles, Bonny, Ousson

Marché de Châtillon-sur-Loire

Coût total 2020 : **16.621,55 € TTC**

2 circuits :

- Châtillon
- Pierrefitte, Cernoy, St Firmin

AIDE ACHAT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La commission « Aménagement, mobilité, environnement, urbanisme », lors de sa réunion du 12 octobre, a donné son avis favorable à l'instauration d'une aide visant à encourager l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers domiciliés dans le territoire.

Cette aide permettrait aux ménages d'accéder à l'aide de l'Etat, d'un montant de 200 € maximum, sous conditions de ressources. L'aide de la communauté de communes serait du même montant (sous réserve de ne pas dépasser 35 % du prix d'acquisition), mais sans condition de ressources. Les modalités seraient les suivantes : achat d'un vélo neuf uniquement, une seule aide par personne par période de 5 ans, plusieurs demandes possibles au sein d'une même famille.

Le conseil communautaire, en date du 20 octobre 2020, a validé ce principe et l'enveloppe consacrée à cette aide d'un montant de 10 000 €. Ceci permettra l'octroi de 50 dossiers dans un premier temps. Cette enveloppe sera prise dans les crédits réservés aux aides économiques en investissement.

